

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
JR/CV/130318PVCM

AUBAGNE, le 20 mai 2018

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 MARS 2018

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 31
Excusés 12

ayant donné procuration :

Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS à M. Vincent RUSCONI
M. Mohammed SALEM à Mme Jeannine LEVASSEUR
Mme Patricia PELLEN à M. Léo MOURNAUD
M. Alain GREGOIRE à Mme Sylvia BARTHELEMY
Mme Danielle DUPRE à M. Alain ROUSSET
Mme Marie-Hélène ARFI à M. Jean-Bernard LOUIS
M. Philippe PORFIRO à Mme Christine RAMPAL
M. Gilles FEUGIER à M. Elyes FERCHICHI
Mme Alexandra PASOLINI à M. Pascal AGOSTINI
Mme N'Djima AIT ABBAS M. Daniel FONTAINE
Mme Hélène LUNETTA à Mme Magali GIOVANNANGELI
Mme Joëlle MELIN à M. Nicolas ROBINE

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum fixé à 22 atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **14 novembre 2017**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **13 décembre 2017**, également soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Nicolas ROBINE, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. ROBINE.

Pour information, les prochains Conseils municipaux se tiendront le **mardi 29 mai** et le **mardi 3 juillet 2018**.

Une autre information, M. Bruno FOTI, au moment de sa prise de parole sur les délibérations concernant la Commission Education, informera le Conseil Municipal sur deux points. Le premier point concerne une consultation nationale pour l'UNICEF France et pour les enfants de 6 à 18 ans. Il informera également le Conseil Municipal sur un partenariat avec le Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé 13.

En préambule à l'examen de l'Ordre du jour, je me dois d'informer le Conseil Municipal d'une récente décision de justice, celle de la Cour d'Appel de Paris, qui, le 19 janvier dernier, a condamné la Ville d'Aubagne au remboursement du protocole d'accord de la R.B.S., la Royal Bank of Scotland, qui a été signé par le Maire Daniel FONTAINE en octobre 2009.

Au vu des difficultés rencontrées par la Ville d'Aubagne à honorer ses engagements, je rappelle le contexte, le Maire d'Aubagne de l'époque, Daniel FONTAINE, a assigné la banque R.B.S. en avril 2012. Le Tribunal de Grande Instance a rendu un premier jugement le 26 novembre 2015 avant que la Cour d'Appel de Paris rende sa décision définitive le 19 janvier dernier. Cette décision de justice ayant des conséquences très significatives et impactant notre budget 2018 mais aussi les exercices budgétaires à venir, je tiens et je me dois de vous rappeler les faits qui ont engendré cette situation.

En juillet 2003 et en septembre 2005, la Commune d'Aubagne a souscrit deux emprunts obligataires, le premier d'un montant de 32.100.000 euros portant intérêt à taux variable et venant à échéance en 2028 et ensuite, un second emprunt obligataire d'un montant de 31.700.000 euros portant intérêt à taux variable et venant à échéance en 2030.

Ces deux emprunts obligataires avaient été justifiées par l'ancienne majorité afin d'éviter des pics de remboursement importants d'emprunts qui avaient été souscrits, eux, en 1997 et en 1999. Ces emprunts ont fait l'objet par la suite de plusieurs S.W.A.P. de taux, c'est-à-dire des contrats d'échanges de taux d'intérêt qui ont fait l'objet de cinq restructurations successives. Le fonctionnement de ces S.W.A.P. était prévu en deux phases : la première phase de 5 ans sans aucune marge apparente au profit de la banque, suivie d'une seconde phase dite toxique ou structurée devant, elle, générer une très forte rémunération au profit de la banque. Ces restructurations se sont en effet révélées être des opérations hautement spéculatives ayant pour caractéristiques de fonctionner au seul bénéfice de la banque générant des marges très importantes au profit de celles-ci, corrélativement aux pertes financières énormes encourues par la Ville d'Aubagne. Particulièrement risquées pour la Commune, la Ville d'Aubagne a mis fin en juin 2009 aux deux opérations dites S.W.A.P.

Cependant, vous le savez, on ne ressort pas facilement que cela de tels montages financiers car, derrière, il y a ce que l'on appelle une soulte de sortie qui avait été évaluée à 34,6 millions d'euros.

Compte tenu de l'impossibilité pour la ville de payer une telle somme, 34,6 millions, celle-ci a entrepris des négociations auprès de la banque R.B.S. qui a proposé un protocole d'accord prévoyant le paiement de cette soulte de manière échelonnée jusqu'en 2038. Signée par Daniel FONTAINE, Maire en exercice, en octobre 2009, qui n'avait d'ailleurs pas jugé utile, je le dis ici, d'en informer le Conseil Municipal, lequel en prendra connaissance 3 ans plus tard, ce protocole va très vite s'avérer insupportable pour les finances de la ville qui a donc assigné en avril 2012 la banque R.B.S. devant le Tribunal de Grande Instance.

Voilà le contexte juridico financier qui s'est imposé à la nouvelle équipe municipale lorsqu'elle a pris ses fonctions en avril 2014.

Qu'en est-il aujourd'hui après la décision de la Cour d'Appel de Paris du 19 janvier dernier ?

Indépendamment des deux emprunts obligataires dont le montant, je le rappelle, s'élevait à 32.100.000 euros et 32.100.000 euros, les deux réunis faisant à peu près 63 millions d'euros, le protocole coûtera à la commune 75 millions d'euros au titre de la soulte de sortie, 34 millions d'euros en capital que l'équipe précédente avait d'ailleurs opportunément oublié d'inscrire dans les écritures comptables ou qu'elle a peut-être préféré masquer et puis révélés par la Chambre Régionale des Comptes je le rappelle, le reste 41 millions d'euros étant à payer au titre des intérêts. 75 millions d'euros, c'est, je le rappelle, quasiment la moitié de notre dette actuelle. 75 millions d'euros qui sont en fait de pure virtualité financière car derrière il n'y a adossé bien sûr aucun investissement. Il s'agit simplement d'une indemnité que la Ville d'Aubagne doit payer à la banque uniquement pour sortir d'emprunt mal négocié au départ.

Malgré nos mises en garde toujours balayées d'un revers de mains, et la Présidente du Conseil de Territoire qui est à mes côtés s'en souvient, puisque nous étions dans l'Opposition à ce moment-là, et nous étions considérés, nous les élus municipaux d'Opposition comme étant des rétrogrades, eh bien malgré toujours nos mises en garde, l'équipe municipale précédente n'a cessé de mener au cours de ces dernières années, 2008-2014, une gestion particulièrement calamiteuse et particulièrement dangereuse qui s'avère aujourd'hui totalement désastreuse et irresponsable. La décision de la Cour d'Appel de Paris est la révélation de l'impuissance, de l'incompétence et de l'irresponsabilité de l'ancienne équipe municipale qui place donc la situation financière de la Ville d'Aubagne dans une situation extrêmement difficile.

Voilà ce que je voulais dire en préambule et je suis prêt à laisser la parole si certains d'entre vous veulent la prendre.

M. FONTAINE !

M. FONTAINE : M. Le Maire, je pensais que, de votre part, la première des courtoisies aurait été d'informer les élus d'Opposition ou, du moins, de faire peut-être une réunion de la commission qui aurait pu parler de ce sujet-là. Vous n'avez pas jugé de le faire et vous pensez utile d'utiliser naturellement le temps qui vous est imparti pour dire les vérités qui sont les vôtres.

.../...

On s'est expliqué sur cette question-là. On a dit la raison pour laquelle nous avons attaqué la Banque R.B.S. et vous le savez très bien, mais vous avez oublié de le dire, nous n'étions pas la seule ville dans ce cas-là et un très grand nombre de villes de moyenne et de grande importance étaient dans les mêmes situations et avaient intenté le même type de procédés. Aujourd'hui, vous nous apprenez les conséquences qu'il pourrait y avoir pour la ville. Je suis persuadé qu'au-delà du discours qui est le vôtre, très rapidement vous allez nous informer ou du moins informer la Commission des Finances, au-delà des mots et au-delà des phrases, des conséquences que cela peut avoir.

Je vous en remercie.

M. Le Maire : Mme BARTHELEMY, vous vouliez prendre la parole !

Mme BARTHELEMY : On se souvient particulièrement bien de cette affaire puisqu'elle avait quand même quelque peu agité ce Conseil Municipal, d'une part, parce que la Chambre Régionale des Comptes avait mis en évidence ce protocole dont nous ne connaissions pas l'existence et, deuxièmement, M. FONTAINE, parce que, je me souviens très bien que vous nous aviez expliqué, il y avait une ordonnance de référé qui avait été rendue à l'initiative d'une commune et vous disiez : « nous allons attaquer parce que nous allons engager la responsabilité de la banque qui a failli à son devoir de conseil, qui nous a entraînés dans des emprunts toxiques, etc. » Et je me souviens parfaitement de ce que j'avais répliqué à l'époque, et le Maire d'aujourd'hui s'en souvient aussi. J'ai dit : « c'est peut-être vrai le fait que certaines communes n'aient pas pu accéder, n'aient pas pu avoir la lucidité suffisante ou les informations suffisantes parce qu'elles n'avaient pas de service financier adapté, ce qui est peut-être vrai pour certaines petites communes n'est certainement pas vrai pour la Ville d'Aubagne qui s'était entourée d'un maximum de précautions et qui avait apparemment en tout cas des conseillers financiers qui étaient assez experts. Et j'ai sous les yeux la décision de la Cour d'Appel que le maire vient de me transmettre. Effectivement, il est dit :

« Considérant qu'il se déduit de ce qui précède que les contrats de S.W.A.P. ont été négociés par des fonctionnaires qualifiés -les vôtres-, discutant d'égal à égal avec la banque, ceux qui établissent les échanges ci-dessus reproduits, autorisés et validés par des élus, toutes ces personnes ayant la charge de la gestion de la dette et menant une politique définie de réductions des charges financières, que la Commune d'Aubagne avait l'expérience ainsi que les connaissances lui permettant d'appréhender la nature et les caractéristiques des contrats de S.W.A.P. litigieux et d'en mesurer les crises ».

C'est exactement ce que je craignais, je ne m'en félicite pas parce que c'est une décision catastrophique pour la ville, mais c'est exactement ce que je craignais et c'est ce que dit en la circonstance la Cour d'Appel confirmant cela, je pense, la décision qui avait été rendue en première instance.

M. Le Maire : Mme MENET, vous vouliez intervenir !

Mme MENET : M. FONTAINE, comme on dit, la meilleure défense est l'attaque. C'est très facile de dire que nous aurions dû en parler en Commission.

M. FONTAINE : Quelle organisation !

Mme MENET : Je ne comprends pas votre propos !

Je reprends. Il me semble quand même qu'en tant qu'Adjointe aux Finances, je peux faire une légère intervention sur ce sujet.

La meilleure défense est l'attaque en effet parce que vous cacher derrière le fait que passer en Commission pour vous expliquer dans le détail ce que nous ne sommes pas à même de comprendre, mais vous, visiblement, vous l'aviez bien compris, sur ces emprunts, c'est facile comme réponse. Mais il n'y a quand même aucune explication de votre part.

Ce que je relève quand même, c'est que votre côté apprenti capitaliste nous coûte très cher. C'est le deuxième cadavre que nous sortons du placard. Il y a eu les emprunts toxiques dont nous avons pu heureusement sortir en 2016 mais qui, malgré l'aide de l'Etat, nous ont coûtés quand même 17 millions d'euros. Il y a aussi maintenant le dossier R.B.S. Mais comme l'a expliqué M. Le Maire, il est différent sur la forme, j'y reviendrai, mais pas sur le fond. Parce que le fond, pour vous, le fond c'est toujours le même, à savoir reporter à plus tard, à bien plus loin, les charges liées à des emprunts et cela à n'importe quel prix.

La forme choisie sur ce coût était les S.W.A.P., des S.W.A.P. de taux, c'est-à-dire remplacer les taux prévus lors de la signature d'un emprunt par des calculs scientifiques que, visiblement, vous maîtrisez puisque le jugement en fait référence et qui vont finalement nous coûter très cher.

Il y a eu, je ne m'attarderai seulement sur les deux derniers S.W.A.P., le S.W.A.P. 26 qui a été conclu en juillet 2008 et résilié en août 2009. Un an de vie de ce contrat de S.W.A.P. qui coûte à la commune 24,8 millions d'euros. Je ne sais pas si vous vous rendez bien compte, les charges à caractère général, nos dépenses, le 011 est à 12 millions d'euros cette année pour le budget 2018. Vous signez l'équivalent de 2 années de dépenses à caractère général pour résilier vos mauvais choix, votre mauvais choix !

De même pour le S.W.A.P. 25 qui a été conclu en 2007 et résilié en 2009 et qui a coûté à sa résiliation 9,8 millions d'euros.

La dangerosité de ces produits n'a d'égal que le coût faramineux demandé pour en sortir d'autant que ces S.W.A.P. ne sont pas des emprunts, comme l'a précisé M. Le Maire, il n'y a pas eu de flux financier, ce n'est que du virtuel. Une évaluation virtuelle du risque pris qui, en bout, nous coûte 34,6 millions d'euros et ce n'est pas tout. Là-dessus bien sûr, ça c'est seulement le capital, un taux d'intérêt de 4,49 % a été appliqué et un échéancier de remboursement de cette dette jusqu'en 2038. Nous avons, ce qu'a dit aussi M. Le Maire, 75 millions d'euros de dette.

Voilà ce que nous ont coûté vos extraordinaires compétences dans la compréhension et dans la maîtrise des instruments financiers. C'est affligeant ! Même les deux derniers S.W.A.P. que vous avez conclus, après ces résiliations, parce que vous étiez bien obligé, ont démarré à 2,63 %, puis à 3,35, puis à 4,15 et enfin stabilisé à 4,5 et 4,6 % depuis 2012. Toujours reportées plus tard les échéances à payer, les générations futures se débrouilleront.

Vous nous dites que vous avez fait un procès, que vous êtes allés devant la Justice.

Mais que grand bien vous en fasse !

Ce n'était pas faire un procès qu'il fallait faire, ce n'était pas signé, c'était tout

.../...

simplement ne pas signer cette soule, ne pas s'engager dans de telles turpitudes, ne pas engager financièrement la ville à cette hauteur. C'était cela qu'il ne fallait pas faire, bien sûr après aller en justice, beh oui, vous l'avez regretté quand vous avez enfin lu le contrat, vous avez regretté, vous aviez compris peut-être, enfin, ce que vous aviez fait, mais c'était un peu trop tard quand même.

Une question me taraude tout de même. Vous avez contracté des emprunts pour vous-même je pense, dans votre vie personnelle. Est-ce que vous avez pris autant de risques pour vous-même que ceux vous avez pris avec l'argent public ?

Bien sûr, je n'attends pas de réponse de votre part, c'est juste une comparaison mais qui met bien en lumière votre gestion irresponsable. Vous avez joué et vous avez perdu avec de l'argent public, je le répète. On a la maîtrise des instruments financiers. On a tous perdu, oui ! La Ville d'Aubagne a perdu !

Alors, la dette, je n'ai pas fini de vous en parler car elle est encore là ! Mais vous pouvez rire Mme GIOVANNANGELI, moi ça ne me fait pas rire, vous savez. Cela ne me fait vraiment pas rire quand je vois cela dans le budget, ce que cela nous coûte, même pas un sourire, même pas ! Et je pense qu'aux Aubagnais non plus !

Mais fidèles à nos engagements, nous assumerons nos responsabilités bien sûr et nous ferons au mieux pour gérer cet héritage empoisonné.

75 millions à payer pour les prochaines années et, pendant ce temps, bien sûr, nous continuons à payer les emprunts obligataires d'origine puisque nous continuons. Il y a quand même un emprunt, des échéances, des taux que nous respectons toutes les années.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Vous avez commencé votre propos, Mme MENET, en disant que la meilleure défense était l'attaque. Or, il me semble que l'attaque vient de la majorité dans la mesure où elle ouvre avec l'artillerie lourde ce Conseil Municipal avec une question que nous n'avons effectivement pas vue en Commission des Finances puisqu'il n'y a pas eu de Commission des Finances.

Alors, ça ne me concerne peut-être pas, M. ARNOUX peut-être pas, mais ça veut dire qu'on fait fi de l'ensemble des élus de la Commission Finances, en dehors de nous, parce que cette question qui arrive maintenant dans un Conseil Municipal, sans que nous ayons eu l'occasion d'en parler, ça me paraît être particulièrement opaque, vous avez dit que nous avons caché des choses, mais je crois que vous faites absolument pareil.

Deuxième chose, quand je vois la belle organisation de votre attaque de départ et les prises de parole successives bien préparées à l'avance, je dis que tout cela est très bien orchestré, je ne sais pas ce que cela cache. Ça cache forcément quelque chose. En tout cas, ça prouve une chose, c'est que votre insistance à revenir inlassablement sur la dette prouve que, depuis que vous êtes élus, depuis 2014, vous n'arrivez pas à vous en sortir.

Quant à la gestion au mieux, je pense que, pour ce qui vous concerne, c'est la gestion au pire !

M. Le Maire : C'est une non-intervention de Mme GIOVANNANGELI. Mais puisque vous nous dites que l'on vous surprend, moi je vais rappeler les propos de M. FONTAINE, comme ça tout le monde s'en souviendra, en tout cas lui s'en souviendra et c'est effectivement très clair. Je vais rappeler une lettre qui n'avait pas été mise à la disposition des Aubagnais mais que la banque R.B.S. a fait ressortir. C'est un courrier envoyé par M. FONTAINE en février 2008, cosigné du Maire et du Directeur Financier de l'époque, qui était rédigé ainsi :

« La Ville d'Aubagne est consciente du risque de cette position. Par la présente, la Ville d'Aubagne a pris connaissance des risques financiers encourus en traitant cette opération », l'opération de S.W.A.P.

Et je vous cite encore dans une correspondance en avril 2009, vous ne devez pas l'avoir oublié :

« La Commune d'Aubagne fait appel aux marchés financiers, c'est M. FONTAINE qui parle, depuis plusieurs années afin de financer sa politique d'investissement. Dans ce cadre, elle s'est également engagée dans une politique active de gestion de sa dette -eh bien si c'est ça être actif- afin de se prémunir contre les risques liés à l'évolution défavorable des taux d'intérêt et minimiser ses charges financières, y compris en ayant recours à des opérations sur instruments financiers à terme ».

Vous ne pouvez pas avoir oublié cela M. FONTAINE. Je ne vous prends donc pas en défaut. C'est assez rare, Mesdames et Messieurs, qu'une banque relève effectivement des courriers qui leur ont été adressés, mais je crois que cela dit bien ce que cela veut dire. Il y avait une connaissance parfaite de ces instruments financiers de la Commune, ce qu'ont relevé d'ailleurs les différentes cours de justice, et c'est effectivement une mauvaise gestion.

Maintenant la question qui se pose à la Ville, c'est bien sûr que nous sommes condamnés à payer comme l'a dit à l'instant Mme MENET, des décisions, des choix financiers, une gestion effectivement risquée ! Nous n'avons malheureusement plus le choix même si on peut toujours faire un pourvoir en cassation, c'est ce que nous regardons avec les conseils de la Ville, si cela vaut le coup ou pas de le faire. Mais de toute façon, l'équipe municipale en face de vous, en tout cas celle qui est en responsabilité depuis 2014, assumera complètement son rôle et sa charge. Je l'ai dit et je le répète, nous assumerons tous les recours possibles. Mais avouez, mes Chers Collègues, qu'après les emprunts toxiques, les baisses des dotations de l'Etat, on aurait pu se passer de cette décision de justice et de ce jugement. Encore une fois, je le dis très clairement aux Aubagnaises et aux Aubagnais, notre municipalité actuelle assumera la décision de justice.

Voilà Mesdames et Messieurs, ce que je voulais dire en préambule avant d'attaquer le Conseil Municipal.

Je vais donc commencer par la première délibération qui est une délibération sur la gestion de l'eau et la participation actionnariale à la S.P.L. L'Eau des Collines.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

01-130318 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Gestion de l'eau : Participation actionnariale à la S.P.L. L'Eau des Collines - Remontée de la compétence Eau au bénéfice de la Métropole Aix Marseille Provence - Cession de 2/3 des actions au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Vous le savez, le 17 janvier 2013, la Communauté du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les Communes d'Aubagne, de la Penne-sur-Huveaune, de Saint-Zacharie et de Cuges-Les-Pins ont créé une Société Publique Locale conformément à l'Article L.1531 du Code Général des Collectivités Publiques. Il résulte des statuts de la cette Société Publique dénommée « L'Eau des Collines » que cette dernière peut notamment intervenir pour exercer la gestion de service de production, de transport, de la distribution d'eau mais également la gestion d'assainissement.

Nous vous trouvons aujourd'hui dans une situation dans laquelle les communes présentes au sein de l'actionariat de la S.P.L. « L'Eau des Collines » doivent céder 2/3 de leurs participations au bénéfice de la Métropole.

Nous allons procéder à cette opération.

Je sou mets au vote des élus que :

Considérant qu'il est convenu entre les parties, le Cédant (AUBAGNE) et le Cessionnaire (AIX-MARSEILLE-PROVENCE, la Métropole) que la cession se fasse sur la base de la valeur nominale, 10 € l'action,

Considérant que le Cédant, la Ville d'AUBAGNE, consent à céder 2/3 de sa participation capitalistique, soit 14.875,3 actions pour une valeur de 148.753 € conformément aux dispositions précitées,

Considérant que, se faisant, la participation capitalistique d'AUBAGNE s'établira après cession à 7.437,7 actions pour une valeur de 74.377 €,

Au vu de tout ceci, je demande la cession de 14.875,3 actions, pour une valeur nominale de 10 € l'action, et de m'autoriser à procéder aux formalités de cession.

Cette délibération vise à procéder aux formalités de cession et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Y a-t-il des interventions ? Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : M. Le Maire, par cette délibération, effectivement, il y a une cession des 2 tiers des actions pour la Métropole.

J'ai quelques remarques à faire et pas des moindres, tout d'abord, rien, aucun texte n'existe obligeant à passer cette délibération.

Bien sûr, la Métropole et les transferts de compétences induisent ce changement-là, mais aucun texte ne le précise et en tout cas pas daté. On trouve cela particulièrement précipité mais j'y reviendrai. D'autant que vous venez de le dire, il y a dans la délibération la somme qui va revenir à la ville, cela nous donne très légèrement l'impression que moins vous avez de compétences et mieux vous vous portez.

Eh oui ! Je sais bien qu'il faut gérer la dette ! Cela dit, la gestion publique de l'eau telle qu'elle existe aujourd'hui au travers de la S.P.L., c'est une baisse du prix de l'eau, c'est la satisfaction des usagers pour la proximité de ce service public, c'est la possibilité de l'entretien et du renouvellement des réseaux, c'est la poursuite telle qu'elle était jusqu'à présent, la poursuite de la recherche de ressources en eau du territoire pour son indépendance. Or, avec cette précipitation, et le fait, je le précise, qu'il n'y a dans la délibération, au-delà de la cession pour savoir quelle organisation et quels élus vont siéger au Conseil Administration désormais de la S.P.L., qui rend la délibération uniquement financière et je le dis encore très précipitée, tout cela nous mets un petit peu en question, voir en vigilance ou en très grande inquiétude sur les éléments que je viens de donner qui concernent la gestion publique de l'eau. Puisque, visiblement, la Métropole prenant les deux tiers, il va y avoir forcément un changement des élus y siégeant et quand on connaît la situation de Marseille, des Eaux de Marseille et des difficultés de sa D.S.P. puisqu'elle est passée au Tribunal, on ne peut qu'avoir des inquiétudes. Souvenez-vous, il y a eu quelques éléments publiés dans la presse, il y a quelques temps, sur quelques malversations entre le Président de la S.E.M. et d'autres aspects que nous ne continuerons pas à déclinier.

Vous pouvez continuer à être dubitatif ! En tout cas, nous, ça nous paraît quelque chose. Vous savez que, de toute façon, ...

Je peux continuer à parler ? Mais je suis sans cesse interrompue !

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI, si vous faites ce jeu-là, on ne va pas s'en sortir, vous nous parlez à nous, c'est un débat entre nous !

Mme GIOVANNANGELI : Mais je vous parle à vous, c'est pour cela que je ne comprends pas pourquoi il y a de la réaction dans le public !

M. Le Maire : C'est pour ça que j'ai rappelé déjà une fois et je continue à le faire. Ne jouez pas le jeu d'interpeler vous-même le public.

Mme GIOVANNANGELI : Je vous remercie !

Cela donne le sentiment que cette précipitation cache quelque chose parce qu'elle n'a aucune raison d'arriver maintenant, aucune ! Alors je sais bien que, dès que nous avons parlé gestion publique de l'eau, d'emblée vous avez toujours donné votre sentiment au sujet de la S.E.M., bonne gestionnaire et votre sympathie à l'égard de cette multinationale.

Peut-être que ceci explique cela, ce sont les faits ! Je remarque d'ailleurs, et c'est de la boutade, mais quand même, si au Conseil de Territoire nous avons des carafes de la S.P.L., il se trouve qu'ici on n'a pas les carafes de S.P.L., c'est à se demander pourquoi ? Pour le plus gros actionnaire qui était la ville d'Aubagne jusqu'à présent ? C'est une boutade mais c'est assez révélateur !

Pour ce qui nous concerne, et si vous contredites mes propos sur le fait que cela

.../...

cache quelque chose, que vous avez l'obligation de le faire maintenant, en tout état de cause, et si la situation n'est pas satisfaisante, parce qu'elle peut compromettre l'avenir de la S.P.L., ça valait le coup de le dire et de le préciser auparavant. En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous continuerons à œuvrer de là où nous sommes bien sûr, dans l'Opposition, pour que ce bien commun vital ne génère pas de profit, ne permette pas à d'autres entreprises de continuer des profits sur un bien commun. Nous connaissons donc d'ores et déjà votre posture, notre inquiétude et notre désapprobation nous pousseront à voter contre cette délibération.

M. Le Maire : Merci Mme GIOVANNANGELI. M. LEVISSE, vous vouliez intervenir ?

M. LEVISSE : C'est bien que l'on puisse parler de l'eau parce que l'on n'a pas toujours l'occasion ici. Alors moi je suis super satisfait parce que je lis dans les publications de l'Opposition que c'est une gestion, que la S.P.L. n'a plus de publique que le nom, que c'est devenu une société privée, gérée par du management à la Toyota. Vous avez repris ces propos dans diverses choses et puis là je m'aperçois que vous êtes très content avec cette gestion privée, notre gestion finalement et je trouve cela super. Merci de nous donner satisfécit. C'est vrai que l'on a baissé le prix de l'eau et je rappelle les chiffres quand même. Bien sûr, par rapport aux chiffres que Mme MENET et M. Le Maire ont donné, c'est ridicule, je suis désolé mais par rapport à nos petites bourses à nous, c'est gros !

M. Le Maire : C'est une goutte d'eau !

M. LEVISSE : C'est une goutte d'eau ! Un mètre cube quand même ! On a rendu 700.000 euros de pouvoir d'achat aux Aubagnais par an et depuis mi 2016. Vous faites sur 2 années et demi, c'est un petit 2 millions qu'on a rendu par cela et aujourd'hui l'eau à Aubagne, pour l'eau vitale, et c'est un bon marketing de parler de ça, elle est moins chère qu'à Roquevaire. A Roquevaire, on paye 1,1 euros et à Aubagne on paye 0,93 pour cette eau vitale. L'eau de droite à Aubagne et moins chère que l'eau de gauche à Roquevaire ! Notez-le ! C'est quand même important et ça merci de nous en donner crédit, je trouve ça super et très fairplay de votre part. Et ça c'est génial ! Vous avez aussi noté qu'on investit comme des brutes, c'est vrai. Je pense que l'on est passé, vous disiez des choses sur ce qu'on était supposé penser ; ce qui est sûr, c'est qu'on investit aujourd'hui 4 fois plus que ce qui était investi avant. Ça, c'est notre gestion. On investit 4 fois plus, vous avez pu le constater .Il y a beaucoup de choses qui ne se voient pas. L'essentiel dans l'eau, c'est, comme dans le petit prince, invisible pour les yeux. Mais vous avez vu l'adduction à la Gavotine, les gens qui en bénéficient tout d'un coup voient leur rue, certains attendaient depuis 84, mais voient leur rue équipée d'adduction d'eau : Gavotine, Saint-Pierre et il y en a d'autre en cours. M. ROUSSET connaît cela par cœur puisqu'il gère l'ensemble des investissements eau et, de nouveau, on a pu multiplier cela par 4. Cette gestion-là, finalement, marche et merci de le reconnaître.

Je fais un petit aparté qui est « les carafes ». On a fait avec M. LOUIS un super partenariat l'année dernière avec la Légion ; ça c'est les petites choses, mais cette année il y aura une nouvelle et on sait bien assurer d'avoir les quantités, je pense qu'il n'y aura pas de problème, on en a reparlé avec la Présidente assez récemment ; donc ça c'est le petit aparté sur les carafes.

Sur la loi NOTRe, plutôt sur la précipitation, il n'y a pas de précipitation, la loi là et on était, je crois, deux, Mme Sylvia BARTHELEMY et moi-même chez le Préfet il y a quelques semaines, pas plus que ça, malgré tout la loi NOTRe impose le transfert des compétences, le

Préfet a signifié que, dans l'année, il fallait pouvoir transférer les deux tiers des actions et il y a des courriers tout à fait officiels qui nous obligent à faire cette chose-là.

Il se trouve que finalement on garde le contrôle, c'est important pour les citoyens. Contrôle des investissements, contrôle des tarifs et ça on le garde parfaitement. On garde la structure. En même temps, par loi, il faut que la Commune cède ses actions. Oui ça impliquera des choses à terme, aujourd'hui cela marche plutôt pas mal. L'implication quand même, et c'était important de la part de la Présidente qui voudra peut-être dire quelque chose, c'était que cela se fasse à un prix correct pour les communes, c'est vrai que pour Aubagne et les 150.000 euros qui reviendront à la commune ; c'est vrai pour Cuges et les autres communes actionnaires. Et puis que cela puisse se faire assez rapidement de façon à ce que ce ne soit pas fait au franc symbolique dans X années mais que, si il y a transfert de compétences, il y a aussi transfert d'argent. Merci encore.

M. Le Maire : Merci. M ROUSSET, vous vouliez intervenir !

M. ROUSSET : M. Le Maire, je voudrais intervenir pour un peu faire de pédagogie auprès de Mme GIOVANNANGELI. Je vais essayer de parler simplement pour que vous puissiez comprendre.

D'abord la Ville d'Aubagne n'a jamais été majoritaire de la S.P.L. L'Eau des Collines, même à l'époque où vous l'avez créée, elle représentait 25 % du capital et c'était le Conseil du Territoire qui avait la majorité, donc déjà première anomalie dans votre propos. Après, je vais vous expliquer en deux mots ce qu'est la loi NOTRe. La loi NOTRe a créé la Métropole et en créant la Métropole, elle a dit qu'un certain nombre de compétences qui sont aujourd'hui exercées par les communes devront petit à petit être exercées par la Métropole. Il s'avère que l'eau, qui fait partie des compétences qui sont transférées, est une compétence qui a été transférée depuis le 1^{er} janvier 2018 ; ça c'est sur la loi NOTRe.

Il y a un autre point qui s'appelle le Code Général des Collectivités Territoriales, vous devez le connaître quand même, vous avez été Présidente d'un E.P.C.I. et vous avez été aussi Première Adjointe à la Ville d'Aubagne. Vous devez savoir que, dans ce Code des Collectivités Territoriales, je vous lis clairement : si on souhaite que la Ville d'Aubagne continue d'exercer son activité au sein de la S.P.L. L'Eau des Collines, dans ce cas précis, puisque la Métropole est maintenant créée, il faut qu'elle donne au moins deux tiers des actions qu'elle détenait antérieurement au transfert de compétences.

Ce que l'on fait aujourd'hui, c'est uniquement de respecter, d'une part, la loi NOTRe et de respecter, d'autre part, le Code des Collectivités Territoriales. Ne dites pas qu'il n'y a aucun texte qui prévoit ce type de délibération. Après, nous avons le soin de le faire dans l'année 2018, on a pensé que c'était à aujourd'hui le meilleur moment sachant que, comme l'a dit mon ami André LEVISSE, l'évaluation de ce transfert a été fait au plus juste pour que les communes ne soient pas lésées.

Voilà M. Le Maire !

M. Le Maire : Merci ! Non Mme GIOVANNANGELI, vous n'avez pas la parole, vous êtes intervenue !

Mme GIOVANNANGELI : J'ai une précision à faire ! Parce que je refuse qu'avec un manque d'élégance qui est celui de M. ROUSSET on dise que je ne comprends rien, je persiste et je

.../...

signe. Le territoire qui a transféré ses compétences et la commune associée, ça donne une majorité à la Métropole, oui !

M. Le Maire : Vous n'avez pas la parole, Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Je suis désolée, vous m'empêchez de prendre la parole pour préciser.

M. Le Maire : Moi aussi, vous n'avez pas la parole, ce n'est pas le règlement. Stop Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Quant à la précipitation, on est en mars 2018, c'est jusqu'en décembre !

M. Le Maire : D'accord ! Vous devriez avoir l'intelligence de penser après ce que l'on vient de dire en avant-propos avec les états financiers dus à votre gestion que prendre un peu d'argent en début d'année était mieux que de le prendre en fin d'année. Si c'est cela que vous vouliez entendre, vous l'avez entendu.

Merci M. LEVISSE. Merci M. ROUSSET d'avoir effectivement apporté des précisions et d'avoir remis comme on dit l'église au milieu du village sur ce sujet !

Je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **01-130318** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN. Abstention de M. ROBINE (2).

C'était une information d'ordre général. On va maintenant passer à la Commission Urbanisme, Droit des Sol et Logement. Il y a 10 délibérations. Mme LEVASSEUR va rapporter les 9 premières et ensuite M. ROUSSET rapportera la dernière.

Mme LEVASSEUR, vous avez la parole !

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

02-130318 à 05-130318 - Sur les rapports de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -

P.L.U. : Saisines de la Métropole Aix-Marseille-Provence via le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'engagement de procédure.

Je vous remercie M. Le Maire !

La première délibération consiste en la saisine de la Métropole Aix-Marseille-Provence via le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'engagement de procédure de modification n° 2 d'ordre général.

Le Plan Local d'Urbanisme appelé plus communément P.L.U. est un document de planification qui fixe et réglemente les orientations d'aménagement d'un territoire dans le cadre d'un projet global d'urbanisme.

Il a vocation à être adapté en fonction du rythme de mise en œuvre des divers projets.

Le P.L.U. de la commune, approuvé en novembre 2016, doit et devra faire l'objet d'adaptation régulière afin d'accompagner le développement de la ville.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole Aix-Provence-Marseille exerce la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et des documents en tenant lieu sur l'ensemble de son territoire.

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, donne à la Métropole Aix-Marseille-Provence, en matière d'urbanisme, un statut particulier en fixant des compétences propres au Conseil de la Métropole et aux Conseils de Territoire et en donnant la possibilité de déléguer certaines compétences aux Conseils de Territoires.

Ainsi, en matière d'adaptation des documents d'urbanisme, l'engagement comme l'approbation de la procédure relèvent des compétences soit du Président de la Métropole soit du Conseil de la Métropole.

Les Conseils de Territoire sont chargés d'assurer la préparation du contenu technique et administratif, et le suivi des procédures.

Dans le dispositif arrêté par la délibération du Conseil de la Métropole, il appartient aux communes de solliciter formellement la Métropole, via les Conseils de Territoire, pour l'engagement des procédures d'adaptation des documents d'urbanisme.

Ainsi, le rapport n° 1 concerne la saisine de la Métropole Aix Marseille Provence, via le Conseil de Territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile, pour l'engagement d'une procédure de modification n° 2 du P.L.U. d'ordre général.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Je vais me permettre, pour ne pas intervenir sur les délibérations puisque qu'elles concernent toutes les modifications du P.L.U., une intervention groupée. Ainsi, je ne vous casserai pas les pieds à plusieurs reprises, sauf si je dois répondre après ! Délibérations 2, 3, 4 et 5 !

Sur la délibération n° 2, l'objet de la modification, on a une modification d'ordre général, si j'ai bien lu la délibération, sans qu'on est exactement l'objet de la modification même si elle d'ordre général. Il n'y a aucun document joint.

Sur la délibération n° 3, pareil, nous n'avons pas de plan concernant Sarlier et concernant l'organisation générale de ce que va recouvrir la modification, d'autant qu'à l'intérieur vous stipulez que la zone est desservie par un chronobus, ce qui est faux puisque, à l'heure d'aujourd'hui, il n'existe pas.

Sur la délibération n° 4, nous sommes en présence de la vente par l'Entreprise FABEMI, si j'ai bien suivi aussi, au profit de STEDIM d'un terrain, c'est son choix, c'est très bien. En plus, ça permettra à l'Entreprise STEDIM de pouvoir s'installer et elle en avait bien besoin, sauf que nulle obligation d'aller aider cette entreprise de FABEMI à trouver un terrain

.../...

sur un zonage que nous ne connaissons pas non plus dans le corps de la délibération et quel zonage aujourd'hui, pour cette partie du Vallon de l'Escargot, que nous connaissons bien, mais dont nous n'avons pas non plus dans la délibération le zonage actuel ?

Et sur la délibération n° 5, nous sommes sur une modification sur la zone agricole, d'une adaptation, puisque là aussi ça manque de précision, sur la manière dont la modification va s'opérer, qui pourrait détourner la zone agricole de sa vocation, ce qui pour nous est évidemment pour conduire au mitage et à la mise en danger de cette zone agricole. On sait combien aujourd'hui ces zones sont importantes dans les périphéries des grandes villes.

Pour toutes ces raisons et pour ce flou général et ce manque de précisions, nous voterons contre ces délibérations.

M. Le Maire : On n'est pas surpris ! Pas d'autres observations ? Mme LEVASSEUR, peut-être que vous pouvez apporter quelques précisions ?

Mme LEVASSEUR : Je vais répondre à la première, puisque j'ai présenté la première.

Cette modification est d'ordre technique, réglementaire, cela dit bien ce que cela veut dire. On a expliqué que le P.L.U. s'est fait rapidement. On a mis quand même 1 an et demi. Il n'est pas interdit de faire quelques petites modifications, d'améliorer, si vous voulez, la réglementation. Il s'agit aussi d'ajouter des limites de zones, de mettre à jour certaines nomenclatures, ce que l'on appelle de l'administratif, préciser certaines servitudes mais, à aujourd'hui, c'est d'ordre général, on n'a pas un quartier, désolée c'est d'ordre général. Cela veut bien dire ce que ça veut dire.

Mais, en ce qui concerne les modifications, ne soyez pas ahurie que l'on en fasse une à ce moment-là, parce que, pour rappel comme pour les finances tout à l'heure, lorsque le P.O.S. a été approuvé en 2000, il a été modifié à 10 reprises, de juillet 2000 à février 2014 et, durant cette même période, il a fait l'objet de 4 procédures de mise en compatibilité, de 2 révisions simplifiées. En tout, ça fait 16 adaptations en 14 ans ! Il s'agit là simplement de généralité.

M. Le Maire : Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Mme GIOVANNANGELI, nous sommes dans un dispositif légal comme pour tout à l'heure pour la cession des actions de l'Eau des Collines, c'est la loi NOTRE qui s'applique, vous avez les textes en plus dans la délibération. Heureusement, je ne l'ai pas rajouté tout à l'heure, mais les communes gardent ce que l'on appelle le tiers résiduel, ce qui leur permet encore d'avoir un pouvoir au sein de cette S.P.L.

Là, nous sommes dans un dispositif légal qui fait que tout ce qui urbanisme passe au Territoire, de la modification à la révision, c'est-à-dire que vous aurez l'occasion, puisque vous êtes aussi Conseillère Territoriale, de suivre tout cela au sein du Conseil de Territoire. On lâche le Conseil Municipal pour rentrer au Territoire et, en conséquence, vous aurez un suivi régulier de ce qui s'y passe par le biais des rapports qui seront soumis au Conseil du Territoire.

M. Le Maire : Merci. M. RAMPAL !

M. RAMPAL : Concernant cette délibération, puisque je me permettrai d'intervenir à chaque

délibération et non pas d'une façon globale, bien évidemment on a très bien compris que la loi nous oblige à passer cette délibération et au Conseil de Territoire aussi.

Un document d'urbanisme, Mme LEVASSEUR vient de le dire, doit vivre, et c'est bien pour cela que, même, dès le début, on arrive à faire des modifications ou des révisions.

Pour nous, pour moi je regrette surtout que ça ait une lourdeur quand même conséquente puisque, chaque fois que l'on devra faire vivre notre document d'urbanisme, il va falloir le faire passer pour l'instant, dans les quelques années, au Conseil du Territoire puis à la Métropole, pour revenir après à la Ville d'Aubagne. On aurait pu se passer de cela. Il me semble qu'avec la confiance que peut attribuer le Président de la Métropole au Maire d'Aubagne, il aurait pu lui dire peut-être de faire une seule délibération pour au moins l'année, si ce n'est plus.

M. Le Maire : J'abonde sur l'esprit de votre intervention. Sur le fond, la loi, c'est la loi et, donc, le Président GAUDIN essaie d'appliquer la loi en faisant effectivement l'étape du Conseil de Territoire et puis l'étape de la Commune. C'est comme ça. On est tous d'accord pour parler des lourdeurs de la loi NOTRe, on pourrait débattre des soirées entières sur ce sujet-là et d'ailleurs on va le retrouver tout au long de nos délibérations, dans tous nos Conseils Municipaux, puisqu'on va être obligé de passer par ces phases-là, en tout cas jusque dans des temps éloignés.

Je vais mettre aux voix après ces interventions la délibération n° 2.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **02-130318** est adoptée est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN.

Mme LEVASSEUR pour la délibération n° 3.

Mme LEVASSEUR : Il s'agit d'engager la procédure pour la modification n° 3 concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone dite Camp de Sarlier.

Le Plan Local de l'Urbanisme, approuvé le 22 novembre 2016, articule aux trois axes majeurs, le réaménagement du centre-ville, l'amplification économique du territoire et l'accompagnement résidentiel de la commune.

Concernant le développement économique, le document d'urbanisme dispose de plusieurs zones à urbaniser dédiées pour l'accueil de nouvelles activités.

Aujourd'hui, les études de faisabilité conduites avec la Métropole et le Conseil de Territoire permettent d'envisager à court terme l'aménagement de la zone dite de Camp de Sarlier qui sera desservie par le chronobus.

Cette zone, classée à urbaniser à vocation économique au P.L.U., permettra de satisfaire les démarches des entreprises qui souhaitent s'installer ou renforcer leur implantation sur Aubagne.

Toutes les zones à urbaniser sont strictes et leur ouverture à l'urbanisation nécessite au préalable une modification au P.L.U.

Depuis le 1^{er} janvier, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence, comme on l'a déjà dit, en matière de Plan Local d'Urbanisme et des documents en tenant lieu sur l'ensemble de son territoire.

La loi Notre donne à la Métropole, en matière d'urbanisme, un statut particulier en fixant les compétences propres au Conseil de Métropole et aux Conseils de Territoire et en donnant la possibilité de déléguer certaines compétences aux Conseils de Territoire.

Et si vous permettiez dans la foulée, je peux peut-être donner quelques explications suite aux questions de Mme GIOVANNANGELI.

M. Le Maire : Je vous en prie Mme LEVASSEUR !

Mme Levasseur : Le secteur du Camp de Sarlier a été inscrit au P.L.U. approuvé en 2016 en zone dédiée au développement économique et n'a fait l'objet d'aucune contestation pendant cette procédure.

C'est environ une dizaine d'hectares qui seront affectés à l'accueil des nouvelles entreprises. Il ne s'agira pas d'y implanter des entrepôts mais plutôt de permettre l'accueil d'activités orientées tertiaires en bordure de voies et l'installation d'entreprises de petite production, voire artisanales, en cœur de zone.

Dans le prolongement du centre affaires Alta Rocca, décidé par l'actuelle majorité en décembre 2015 et dont la commercialisation rencontre un réel succès avec 90 % de réservation pour la première tranche et 45 pour la seconde tranche alors que les travaux viennent de débuter, le projet envisagé prévoit de développer une offre variée de surfaces de services et de locaux permettant de répondre aux besoins exogènes et endogènes exprimés par les entreprises.

Le territoire de la Commune comme celui de la Métropole doit répondre de manière urgente au manque de foncier pour le développement économique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

M. Le Maire : Merci Mme LEVASSEUR, je voudrais simplement mettre l'accent, vous venez de dire. On développe une zone de 10 hectares. La dernière fois qu'effectivement il y a eu un aménagement sur une zone sur Aubagne, c'était en 2009, ça portait sur 2 hectares. Qui dit économique foncier dit bien évidemment derrière de l'emploi et nous pensons qu'effectivement cette zone-là devrait développer plusieurs milliers d'emplois. Avec la présidente, nous étions ensemble sur le chantier de l'Alta Rocca, il y a peu de temps de cela, et rien que sur l'Alta Rocca, sur 12.000 m² de bureaux, c'est 500 à 600 emplois qui sont attendus. On voit bien tout l'intérêt de travailler pour les Aubagnaises et les Aubagnais pour tout le territoire de façon plus large à effectivement ce qu'il y ait de l'emploi et pour cela il faut dégager des économiques fonciers, il faut permettre aux entreprises de s'installer et c'est ce que nous faisons dans le cadre de cette urbanisation du Camp de Sarlier.

M. RAMPAL !

M. RAMPAL : Je vous remercie. Sur cette délibération, rien d'étonnant, Mme LEVASSEUR a dû l'oublier, puisqu'elle me l'a dit en commission, la zone à urbaniser datait du P.O.S. et le P.O.S. date depuis 2000. C'était une réalisation qu'on avait dans les tiroirs et que, malheureusement, on a tardé à réaliser. Quand vous dites que la nouvelle municipalité a mis en œuvre, mais on était-en contact avec le même promoteur. Il a dû vous le dire d'ailleurs. Mais c'est bien de le réaliser et j'en suis satisfait comme mon groupe tout entier.

Néanmoins, on ne sait pas exactement ce qui va se faire, puisqu'on ne me l'a pas dit. Peut-être que vous ne le savez pas ! En tout cas, je souhaitais qu'on ait une communication de la réalisation de cette zone-là.

Quand on me dit qu'il n'y a pas de commerces de proximité et que le commerce de proximité sera réservé uniquement aux personnes qui travaillent sur cette zone-là. C'est ce que l'on m'a répondu M. Le Maire. C'était la réponse d'un administratif certes, mais pas n'importe quel administratif. Ce n'était pas n'importe quel administratif parce qu'on avait travaillé ensemble sur le S.C.O.T. Il était bien au courant des affaires. Ce n'est pas une critique que je fais parce que je connais personnellement sa valeur, mais il ne m'a pas répondu. J'ai posé une question, on ne m'a pas répondu.

On est favorable au développement de cette zone, bien entendu sur le centre d'affaires, mais bien au-delà du centre d'affaires, puisque le centre d'affaires a été réalisé en prévision aussi d'aller au-delà mais qu'on sache exactement ce qui va être réalisé. Aujourd'hui, on ne nous l'a pas dit et pourtant ce n'est pas faute de l'avoir demandé. Pour cela, mon groupe et moi-même seront obligés de s'abstenir là-dessus, même si ça me contrarie, parce que c'est un projet que l'on avait à cœur et qu'on essayait de faire développer.

M. Le Maire : Ne soyez pas contrariés, vous avez très bien comment se passe l'aménagement d'une zone d'activités ; c'est-à-dire qu'il y a un premier essai qui a été fait au niveau de l'Alta Rocca, 12.000 m² de bureaux qui sont commercialisés à ce jour à 95 %, je me tourne vers M. LEVISSE parce qu'il participe aussi à cette démarche-là, à 95 % ; cela veut dire que le promoteur privé est en train de discuter, l'argent public qui sera mis sera mis au minimum.

Le promoteur discute avec les terrains qui sont à côté. On a un certain nombre d'entreprises importantes qui sont en train de discuter avec le promoteur ; ce n'est pas mon rôle à moi, ici, de venir et donner les noms qui sont prévus mais il y a un certain nombre d'enseignes ou d'entreprises de grand renom qui devraient arriver sur ce terrain-là mais je ne citerai pas les noms ce soir, c'est au promoteur à le faire. Mais comme l'a dit très justement Mme LEVASSEUR tout à l'heure dans son intervention, sur la deuxième partie de son intervention, il y a aussi une partie qui sera réservée pour les zones artisanales et autres. C'est un aménagement global de cette zone -là qui sera pris en compte. Je ne sais pas si j'ai réussi à vous faire changer d'avis et à vous rassurer sur ce sujet-là mais ce sont les questions d'aménagement, les aménagements se passent toujours de cette manière-là.

Parce que si on attend d'avoir l'ensemble des entreprises qui viennent s'installer sur une zone à aménager et ensuite que les routes, les accès soient faits, les réseaux soient mis en place pour les vendre, c'est une forme d'aménagement, mais cela prend 10, 15 ans. Là, la façon dont nous procédons, c'est travailler avec des aménageurs de type privé qui jouent leur rôle et qui vont effectivement petit à petit gérer cette zone-là et sur laquelle on pourra intervenir après.

S'agissant des commerces, Mme BARTHELEMY me fait un signe, les commerces qui vont être mis en place, ce sont des commerces de restauration parce que si vous avez, ne serait-ce que sur l'Alta Rocca, 500 ou 600 emplois, il est peut-être judicieux de prévoir un peu de restauration rapide d'un côté, restauration type brasserie de l'autre. Peut-être qu'il y a des cabinets médicaux qui sont aussi prévus, mais il n'y a rien en terme de commerces de proximité qui puissent venir faire une concurrence avec les commerces de proximité du centre-ville.

J'ai essayé d'être un peu large, je ne sais pas si certains points sont encore flous dans votre esprit, j'ai essayé d'un peu éclairer le sujet.

Mme LEVASSEUR, vous voulez peut-être compléter ?

Mme LEVASSEUR : Je voulais simplement rassurer M. RAMPAL au niveau des commerces, simplement lui dire qu'il y aura des brasseries et pas d'autres commerces. Et vous pensez bien que je suis vigilante pour ne pas qu'il y ait d'autres commerces traditionnels, vous savez pourquoi. C'est un engagement pris par M. Le Maire, il n'y aura aucun souci là, vous pouvez être tranquille qu'il n'y aura pas de commerces dans le coin.

M. Le Maire : Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Juste une précision supplémentaire, M. RAMPAL ! Effectivement la volonté du Maire d'Aubagne, c'est qu'il n'y ait pas de commerces de proximité susceptibles de nuire aux commerces du centre-ville, je pense que vous en êtes conscient.

Par ailleurs, là où on a pu avoir aussi une importance, c'est que l'Agglo, à l'époque l'Agglo, pour que l'opération se réalise, a cédé la parcelle qui lui appartenait. Sans cette cession, l'ensemble de l'opération n'aurait pas pu être mené. Ce qui fait que nous avons soumis cette cession à une condition précisément, c'est qu'il y ait de l'emploi, des services mais aucune concurrence à part effectivement une brasserie mais ça, c'est pour l'utilité, et un hôtel pour la Zone des paluds mais il n'y aura pas de commerces de proximité, ça a été une volonté politique que nous avons marquée auprès du promoteur. Il s'est engagé à ça et nous y veillons, évidemment ! Et puis ça ne pourrait pas se faire sans l'accord de la ville de toutes les façons.

M. Le Maire : M. RAMPAL !

M. RAMPAL : J'entends bien la réponse ! Et puis je connais vos orientations à ce niveau-là. Vous n'allez pas, j'espère, changer du jour au lendemain, mais j'aurais préféré que cela soit écrit parce que, comme on dit, il faut tout écrire.

M. Le Maire : En tout cas, ça sera dans le compte-rendu du Conseil Municipal !

M. RAMPAL : Vous mettrez aussi dans le compte-rendu que l'on a changé d'avis et qu'on va voter favorable.

M. Le Maire : Nous apprécions M. RAMPAL !

Je vais mettre aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **03-130318** est adoptée est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN.

.../...

Merci Mme LEVASSEUR, vous avez la délibération n° 4

Mme LEVASSEUR : Merci M. Le Maire.

Il s'agit d'engager de la saisine de la Métropole Aix Marseille Provence via le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'engagement d'une procédure de modification n° 4 du P.L.U. concernant le changement de destination des bâtiments existants en zone agricole.

Le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en décembre 2013 impose aux plans locaux d'urbanisme des nombreuses prescriptions dans les espaces agricoles.

Ainsi, le P.A.D.D. du S.C.O.T. fixe notamment comme orientation de sanctuariser les terres agricoles ayant pour objectif de maintenir et de développer l'agriculture.

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aubagne n'a pas dérogé à ce cadre réglementaire. Pour autant, en application des dispositions issues du S.C.O.T., les possibilités de changement de destination des bâtiments existants en zone agricole demeurent aujourd'hui très limitées ne favorisant pas la valorisation du patrimoine bâti existant et l'accueil de nouveaux agriculteurs ou autres habitants.

Aussi, il apparaît souhaitable de compléter les règles actuelles par une modification du P.L.U. ayant pour objectif de définir les bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination et en précisant les conditions dans lesquelles les changements seraient autorisés.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole exerce la compétence en matière de P.L.U. et de documents en tenant lieu sur l'ensemble de son territoire.

La loi NOTRe donne à la Métropole en matière d'urbanisme un statut particulier en fixant des compétences propres au Conseil de Métropole et aux Conseils de Territoires et en donnant la possibilité de déléguer certaines compétences aux Conseils de Territoire.

Ainsi, en matière de modification des documents d'urbanisme, l'engagement de la procédure relève des compétences du Président de la métropole, son approbation de celle du Conseil de la Métropole.

Les Conseils de Territoire sont chargés d'assurer la préparation et le suivi de la procédure de modification.

Dans le dispositif arrêté par la délibération du Conseil de Métropole, il appartient aux communes de solliciter formellement la Métropole via les Conseils de Territoire pour engagement d'une procédure de modification des documents d'urbanisme. A ce titre, la délibération vise à solliciter la Métropole via le Conseil du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'engagement de la modification n° 4 du P.L.U. relative au changement de destination des bâtiments existants en zone agricole.

Il s'agit de solliciter la Métropole via le Conseil de Territoire pour cet engagement de la modification n° 4.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

M. Le Maire : Pas d'interventions ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **04-130318** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN.

Merci Mme LEVASSEUR ! Délibération n° 5.

Mme LEVASSEUR : Merci M. Le Maire.

Ce rapport concerne la saisine de la Métropole Aix Marseille Provence via le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.

Le groupe Sartorius Stedim Biotech a établi son siège social français dans la Zone Industrielle des Paluds à Aubagne où il possède son site principal de production de poches à usage unique destinées à l'industrie pharmaceutique.

Le développement et le confortement de la production à Aubagne nécessitent la réalisation de nouvelles surfaces techniques et de bureaux.

Sartorius Stedim Biotech a trouvé un accord pour l'acquisition du terrain mitoyen appartenant à l'entreprise Fabemi, fabricant industriel de matériaux de construction.

Eu égard à la présence de ces industriels sur le territoire d'Aubagne et du nombre d'emplois directs et indirects qu'ils représentent, il apparaît nécessaire d'accompagner leur développement.

L'entreprise BRONZO a proposé à l'entreprise FABEMI une solution de relocalisation de son activité sur une plateforme à créer sur un terrain lui appartenant situé à proximité de la carrière dite de l'Escargot qu'elle exploite.

La réalisation de cette plateforme nécessite au préalable une adaptation du P.L.U. de la Commune d'Aubagne, via une déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du document d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, A.M.P. exerce la compétence en matière de P.L.U. et des documents en tenant lieu sur l'ensemble de son territoire.

La loi NOTRe donne à la Métropole en matière d'urbanisme toujours la même chose, un statut particulier, en fixant les compétences au Conseil de Métropole aux Conseils de Territoire et en donnant la possibilité de déléguer certaines compétences aux Conseils de Territoire.

A ce titre, la délibération vise à solliciter la Métropole via le Conseil du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du P.L.U. d'Aubagne pour la réalisation d'une plateforme permettant la relocalisation de l'emprise FABEMI.

Cette procédure fera l'objet d'une enquête publique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

M. Le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions sur la délibération ? M. RAMPAL !

M. RAMPAL : Il me semble que Mme LEVASSEUR a interverti les délibérations.

La délibération n° 4 portait effectivement sur Sartorius Stedim Biotech et la délibération n° 5 portait sur le changement d'attribution des locaux en zones agricoles.

M. Le Maire : Parlons du terrain Sartorius alors, vous intervenez là-dessus ?

M. RAMPAL : On ne changera pas notre vote pour la 4, mais c'était le vote de la 4.

M. Le Maire : Votre vote était sur le Camp de Sarlier, on est d'accord.

M. RAMPAL : On a passé une autre délibération après le Camp de Sarlier qui, pour moi, est la délibération n° 4.

M. Le Maire : Dans mon document, c'est rectifié mais peut-être que tout le monde ne l'a pas rectifié ? Ici, on parle de Sartorius la ! Vous avez des interventions à faire ?

M. RAMPAL : J'ai une intervention sur Sartorius. On ne peut que se satisfaire surtout de sortir Fabemi de la zone industrielle puisqu'il nous manque effectivement depuis plusieurs années de la surface pour installer des entreprises et il me semble que le lieu choisi, même si le Vallon des Escargots est une zone un petit peu délicate, même s'il faut faire modifier le P.O.S., mais comme je l'ai dit auparavant, un document d'urbanisme doit vivre, au moins cela libèrera des m² en zone industrielle pour d'autres installations.

Là, notre groupe votera favorablement. Par contre, sur la délibération n° 5 que Mme LEVASSEUR a déjà rapportée, j'interviendrais et on pourra refaire le vote sur la délibération n° 5.

Je sais que Mme LEVASSEUR l'a rapportée ! Mais moi je ne suis pas intervenu pour la délibération n° 5 parce qu'il me semblait qu'elle était mélangée avec la délibération n° 4.

M. Le Maire : Sur la délibération concernant effectivement la saisine de la Métropole, comme cela je donne le titre, comme ça tout le monde est d'accord, concernant SARTORIUS, M. LEVISSE, vous voulez intervenir !

M. LEVISSE : Juste pour souligner là encore tout le travail de densification des zones, on sait que le foncier économique, c'est critique. Vous aviez, M. Le Maire, un objectif de créer de l'emploi et on sait que la seule vraie variable, c'est le foncier, parce qu'il y a des tas d'entreprises qui veulent venir à Aubagne, ça c'est bien.

Vous avez dit les X milliers de m² à Camp de Sarlier puis les 10 hectares qui se libèreront, là ici c'est aussi une action concrète pour nous qui connaissons bien ce terrain qui était quand même, en terme d'emploi, un petit peu sous exploité, c'était une des plus belles parcelles non inondables du territoire. Faire ce S.W.A.P. positif, je suis désolé Mme MENET, est quand même une très belle opération. Là encore, c'est quelque chose qui, probablement, même si ce sont les privés qui décideront de ce qu'ils en font, mais probablement sera de l'ordre de 2, 3, 400 emplois net pour le territoire.

M. Le Maire : Merci M. LEVISSE. Je voudrais simplement rajouter que, quand vous avez un grand groupe international, comme celui de Sartorius, qui prend la décision de rester sur la

.../...

Métropole mais surtout sur la Ville d'Aubagne, c'est une belle et grande décision qui est prise par ce groupe-là et croyez-moi pour avoir participé à un certain nombre de discussions, puisque nous sommes accompagnés par la Métropole mais aussi par la Région sur ce sujet-là, il y a pour ces groupes-là internationaux des choix à faire et ce n'est pas parce qu'il y a quelques élus sympathiques avec qui ils sont en mesure de discuter, ça ne suffit pas. Il faut aussi qu'il y ait un environnement à la fois économique et foncier qui soit adapté. Je me félicite effectivement que Fabemi puisse partir de l'endroit où il est et que Sartorius puisse s'agrandir effectivement sur cet espace-là même, si vous l'avez dit M. RAMPAL, avec le P.P.R.I., rien n'est simple dans ce bas monde, en tout cas sur le bas monde aubagnais le long de l'Huveaune notamment.

Je mets donc aux voix cette délibération concernant Sartorius.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-130318** est adoptée est adoptée à l'UNANIMITE.

On revient sur la précédente M. RAMPAL sur laquelle vous souhaitiez intervenir.

M. RAMPAL : Je vous remercie M. Le Maire. On ne peut que de se féliciter de la création de logements, en règle générale à Aubagne, comme ailleurs. Il y a quelques collectivités qui ont déjà autorisé la transformation de hangars agricoles en logements sociaux même.

Vous connaissant, je ne vous demanderai pas d'aller jusque-là. Par contre, lorsque vous écrivez : l'accueil de nouvel agriculteur ou autre habitant, cela me gêne un peu « autre habitant ». Parce que, là, on rentre vraiment dans le mitage des zones agricoles. Déjà qu'on a d'énormes difficultés à développer ou à redynamiser ces zones agricoles, si on commence à limiter comme ça, je ne donnerai pas cher de l'agriculture de proximité comme elle va se développer à Aubagne.

Là aussi, on va s'abstenir si vous ne voulez pas enlever « autre habitant ».

Si vous enlevez « autre habitant », on sera favorable à cette délibération puisque le Scot le prévoyait mais il ne prévoyait pas « autre habitant ».

M. Le Maire : M. ROUSSET, vous voulez intervenir ?

M. ROUSSET : M. Le Maire j'interviens ici un petit peu avec une casquette particulière puisque certains d'entre vous connaissent mon parcours. Je suis fils de paysan, petit-fils et arrière-petit-fils de paysan et c'est à ce titre-là et pas au titre de Premier Adjoint de la Ville d'Aubagne que je prends la parole.

Que croyiez-vous que sont « autres habitants » ? Souvent les autres habitants vont être des fils ou des enfants d'agriculteurs. Aujourd'hui, qu'est-ce qu'il se passe ? Il se passe que l'on a des granges, des bâtiments agricoles qui sont à l'abandon, qui ne sont pas utilisés. Pourquoi ? Parce que les parents ou les grand parents n'ont plus l'âge de les cultiver et on les laisse dans cet état, alors qu'à côté ils ont des enfants, quelquefois des petits enfants, qui sont dans des appartements en ville et qui souhaiteraient se rapprocher de leurs parents ou de leurs grands-parents pour avoir une vie familiale plus riche. C'est dans cette optique-là que le changement de destination a lieu. Il y a peut-être aussi une autre façon de voir ce changement. C'est de se dire qu'on conserve dans ces zones un peu de civilisation et un peu de convivialité.

M. Le Maire : A titre d'exemple, mais l'exemple ne vaut pas raison, mais à titre d'exemple nous on sait qu'il y a des agriculteurs qui n'habitent pas sur les terrains qu'ils cultivent parce que effectivement la bâtisse n'est pas habitable et, par ce biais-là, la bâtisse qui est sur leur terrain devenant habitable, ils vont pouvoir vivre eux-mêmes directement sur la terre qu'ils cultivent. Parce que certains nous disent qu'il faut qu'ils fassent plusieurs kilomètres le matin.

On sait que la tenue d'une terre agricole nécessite parfois d'intervenir le matin, le midi et le soir et donc c'est quand même beaucoup plus sympathique d'habiter directement sur ces terres agricoles que d'habiter ailleurs. Voilà l'explication pour « ou autres habitants », vous l'avez.

M. RAMPAL : M. Le Maire, si je peux me permettre pour répondre à M. ROUSSET. Je ne suis pas ni le fils ni le petit fils, je n'ai pas cette chance d'être le fils ou le petit-fils d'un agriculteur ou d'un éleveur de cochons parce que le nombre de cochonniers disponibles sur Aubagne, il faut l'avouer quand même ! Vous savez que j'ai été confronté pendant de nombreuses années à cette situation.

On ne peut pas écrire, M. ROUSSET, parce que dans le Code de l'Urbanisme ça l'a été et cela a été supprimé, on ne peut donc pas se permettre d'écrire « réserver aux enfants, petits-enfants ou descendants, vous savez que l'on ne peut plus l'écrire ! Mais si ça va dans ce sens-là, parce que moi aussi j'ai été confronté à des situations pas possibles que les enfants étaient à la rue et les parents avaient de quoi.

Avec mon groupe, on a fait la preuve de la confiance que l'on pouvait au moins dans les dires que vous nous apportez. On va donc modifier une nouvelle fois notre vote, parce que je fais confiance et je partage les dires de M. ROUSSET quand les liens familiaux peuvent permettre de loger les enfants ou les petits-enfants.

M. Le Maire : Si on est d'accord, tout le monde vote cette délibération sauf le groupe de M. FONTAINE !

On a fait un rétro sur la 4, je passe la 5 puisqu'on l'a votée tout à l'heure et on aborde la n° 6.

Mme LEVASSEUR !

**06-130318 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Déclassement du domaine public communal d'un terrain situé Chemin du
Bassin et Chemin de la Colline aux Oiseaux.**

Le Conseil Municipal du 14 novembre 2017 a décidé de céder à la Société Côté Sud Promotion un terrain d'une surface d'environ 3.200 m² dont 1.662 m² doivent faire, comme annoncé dans la délibération approuvée en novembre dernier, l'objet d'un déclassement du domaine public.

Le plan joint à la délibération montre le périmètre de la surface qui doit être déclassée.

On peut ainsi constater que le chemin qui dessert les habitations existantes reste dans le domaine public communal et qu'une servitude de passage est maintenue pour la circulation piétonne et l'accès technique au Cimetière des Passons.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. FONTAINE !

M. FONTAINE : Il n'y aura pas intervention, mais pour être cohérent avec notre vote du Conseil Municipal du mois de novembre, nous voterons contre

M. Le Maire : Très bien ! Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **06-130318** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN.

07-130318 - Sur les rapports de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de Constitution de Servitude de Passage aérienne au profit
d'ENEDIS : Chemin de la Louve - Parcelle AZ n° 227.

Dans le cadre de l'opération « les Demeures du Garlaban », il convient de conclure avec ENEDIS une servitude de passage aérienne au droit des parcelles communales pour la desserte et l'alimentation électrique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions sur la délibération ? M. RAMPAL !

M. RAMPAL : Juste pour se faire plaisir parce que vous vous doutez bien que nous sommes favorables à l'alimentation en électricité de ce domaine-là. Mais cette fois, qu'ils mettent les bons câbles, qu'il n'y ait pas des coupures d'électricité comme ils ont déjà eu aux Solans.

M. Le Maire : Je ne vois pas à quoi vous faites référence !

M. RAMPAL : Demandez à M. ROUSSET !

M. Le Maire : Mais je vois très bien ! J'ai écrit d'ailleurs directement au Directeur Général d'ENEDIS à Paris sur ce sujet-là et je crois qu'il y a eu encore ce week-end une panne qui a été détectée dans le secteur. On est remonté contre ENEDIS parce que effectivement aujourd'hui on ne peut plus rester avec 2 heures de panne d'électricité, ce n'est plus possible tous nos appareils sont électriques. J'ai écrit à ENEDIS sur ce sujet-là et j'attends la réponse du Directeur Général.

Je mets aux voix la délibération n° 7. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **07-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

08-130318 - Sur les rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de Constitution de Servitude de Passage souterraine au
profit d'ENEDIS : Avenue des Goums - Parcelles AK n°s 137 - 139.

Dans le cadre de l'opération « Cœur Provence », il convient de conclure avec ENEDIS une servitude de passage souterraine au droit des parcelles communales pour la desserte et l'alimentation électrique.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

La délibération n° **07-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

09-130318 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de l'acquisition d'une propriété située Quartier de Favary,
appartenant à Monsieur Nicolas RANQUE.

Dans le cadre de la convention d'intervention foncière approuvée le 15 octobre 2015, la S.A.F.E.R. s'est portée acquéreuse de la propriété de M. Nicolas RANQUE, totalisant plus de 55 hectares.

4 hectares de la propriété sont classés en zone agricole au document d'urbanisme et resteront la propriété de la S.A.F.E.R. pour y développer un projet agricole.

La commune souhaite quant à elle acquérir les 51 hectares restants, classés en zone naturelle au P.L.U., dans la perspective d'une ouverture au public de ce massif forestier.

Cette acquisition pourrait intervenir moyennant le prix de 210.000 euros auxquels il convient d'ajouter 20.160 euros liés aux frais dus à la S.A.F.E.R., soit un montant total de 230.160 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

M. Le Maire : Je pense que tout le monde est satisfait de voir que la Ville acquiert par ce biais des espaces naturels.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

10-130318 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de l'aliénation Commune d'AUBAGNE / M. et Mme PETIT
Chemin de Beaudinard aux Solans.

Il s'agit de répondre favorablement à la demande de M. et Mme PETIT, en leur cédant le terrain communal de 79 m² qui fait partie intégrante de leur jardin d'agrément depuis des années, au prix de 3.700 euros conformément à l'estimation des services fiscaux.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

La délibération n° **10-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

11-130318 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de transfert temporaire de maître
d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public
roucier départemental pour la réalisation des travaux d'aménagement
de la traversée du hameau de Beaudinard / RD43.

Il s'agit d'une délibération technique.

Vous savez qu'on travaille sur l'aménagement du Hameau de Beaudinard. Le Hameau de Beaudinard est traversé par une Route Départementale. Au préalable, nous devons conclure avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une convention qui nous permet de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation partiels de cette route départementale.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en commission.

La délibération n° **11-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SECURITE »

12-130318 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Approbation de la Convention de groupement de commandes entre la Commune d'Aubagne et les Communes de Saint-Zacharie, Cadolive, Roquevaire, Cuges, La Penne-sur-Huveaune, Saint-Savournin, Auriol pour la passation des marchés d'acquisition de vêtements et d'équipement destinés à la police municipale.

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de la convention sur la mise à disposition des moyens humains et matériels signée en décembre 2016 entre les communes d'Aubagne, Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Cuges, Cadolive, Saint-Savournin, Saint-Zacharie et Peypin.

Aussi, afin de permettre des économies d'échelle, ces communes souhaitent passer un groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements et d'équipement destinés à la Police Municipale.

Cette procédure est prévue par des textes. La Ville d'Aubagne assurera la centralisation et la conduite des procédures de mises en concurrence et passation de commandes.

Pour ce faire, une convention doit être établie entre les différentes parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale, restreinte, je le précise, au vu du peu d'élus de l'Opposition présents.

La délibération n° **12-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

13-130318 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Approbation des cycles de travail des agents de la Police Municipale.

Afin d'assurer la surveillance des bâtiments communaux et la sécurité des biens et des personnes à tout instant et pour tenir compte du fonctionnement 24 heures sur 24 du Centre de Supervision Urbaine, la présence des policiers municipaux doit être étendue sur une partie de la nuit sur la Commune d'Aubagne.

Pour ce faire, la nouvelle organisation prévoit la mise en place de cycles de travail de 10 heures permettant ainsi de garantir la présence de policiers municipaux en nombre suffisant de 7 heures à 3 heures du matin, 7 jours sur 7.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci M. RUSCONI. Des interventions ? M. ROBINE !

M. ROBINE : Merci M. Le Maire. Concernant cette délibération, on est évidemment pour cette possibilité d'étendre les plages horaires d'intervention des policiers municipaux pour leur permettre d'effectuer leurs missions, mais on espère néanmoins que ça s'est fait en concertation avec ces derniers et que le droit à leur repos, à leur vie familiale, sera respecté.

Cette chose étant dite, j'ose espérer quand même que cette délibération n'a pas pour objet de poursuivre votre politique répressive à l'égard des automobilistes parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes : + 70 % des contraventions de stationnement au Pin Vert, 36 % au centre-ville pour le stationnement encore. Force est de constater que les agents ne sont pas uniquement mis à contribution de la protection des bâtiments publics ou de la lutte contre la délinquance mais bien au profit de la répression à l'encontre des automobilistes et tout particulièrement en matière de stationnement.

Je vais prendre un exemple concret. Dans ma rue, l'Avenue Jeanne d'Arc, l'avenue du Commissariat, différentes personnes sont venues témoigner du fait qu'elles ont reçu des contraventions de stationnement très gênant, à plusieurs reprises, la même semaine, sur un trottoir sur lequel effectivement on peut se garer et qui laisse parfaitement la place aux personnes à mobilité réduite, aux enfants, aux poussettes de passer. Il y a clairement la place pour se garer. La preuve en est, c'est que les policiers nationaux s'y garent eux-mêmes. Mais étrangement, peut-être du fait de la présence d'un macaron avec écrit P qui leur permette de se reconnaître entre eux ne sont pas verbalisés. De deux choses l'une, soit le stationnement est gênant et il est gênant également pour les voitures des policiers, soit il n'est pas gênant, et au-delà d'être gênant, il est très gênant. C'est quand même la modique somme de 135 euros à chaque fois pour ces personnes-là, c'est-à-dire plus de 10 % du S.M.I.C. ! Ce qui fait très vite quand c'est deux jours d'affilée, surtout que visiblement il y a une rupture de stock des papillons qui sont censés nous prévenir qu'on a été verbalisé parce que personne n'a ces papillons sur son véhicule ou alors c'est extrêmement rare. Ce qui permet du coup d'en avoir plusieurs si d'aventure on est amené à rester plusieurs jours au même endroit. Soit, le stationnement est très gênant pour les policiers également, dans ce cas-là, il est pour tout le monde, soit il ne l'est pas.

Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas parce que la loi permet effectivement de verbaliser les personnes garées sur un trottoir, et je dis bien « elle permet de verbaliser », que les agents sont dans l'obligation de l'appliquer de façon aveugle et totalement arbitraire. Je pense qu'il est en revanche de votre devoir, en tant que Maire, qui détermine la politique en matière de sécurité, à tout le moins la politique de la municipale, de solliciter de vos agents une applicable respectueuse de la loi et éclairée et non pas une applicable bête et méchante qui dit trottoir verbalisation. Parce que, sauf erreur de ma part au Red Lion, je ne vois pas les policiers municipaux qui alignent tous les automobilistes qui sont comme des saguains à la Station Esso ou encore au milieu de la route, dans les virages, ce qui est extrêmement dangereux, surtout à l'heure à laquelle ils partent et dans l'état dans lequel ils sont. Et on ne voit pas grand monde verbaliser là-bas. Je pense qu'il est de votre devoir de faire cela. Et

pourtant, il semblerait que la politique actuelle soit tout sauf respectueuse et qu'elle ne soit pas intelligente à l'égard des Aubagnais. Vous allez répondre que les gens n'ont pas qu'à se garer sur les trottoirs. Vous oubliez quand même que tout le monde n'habite pas dans les beaux quartiers avec un jardin et dans les quartiers au sein desquels la Police Municipale ne va pas et va encore moins verbaliser les gens qui sont garés sur le trottoir, mais devant chez eux, du fait du secteur dans lequel ils sont. Mais il y a encore des gens qui habitent au centre-ville et qui, quand ils rentrent du travail, n'ont pas de place et sont contraints de se garer sur les trottoirs de façon propre sans gêner la circulation des poussettes. Encore une fois, je le répète, il ne faut pas tout confondre. Ils ne gênent personne mais ils sont pris en otage entre d'un côté Q'Park et les abonnements hors de prix dont tout le monde ne peut pas se permettre de payer 62 euros par mois, je l'ai donc je le sais, ils sont pris en otage, soit d'un côté entre Q'Park soit de l'autre côté entre les amendes qu'ils vont recevoir si d'aventure il n'y a pas de place pour les parkings prévus à cet effet.

Nous voterons donc cette délibération mais j'espère que vous prendrez l'engagement devant les Aubagnais et devant tout le monde, ici, que vous réorienterez, et à tout le moins, vous donnerez des consignes aux agents pour que ces derniers cessent de verbaliser de façon éhontée et de façon répétée les automobilistes qui ne gênent absolument personne et qui ne demandent qu'à garer leur voiture la nuit, parce que je parle quand même de personnes qui ont été verbalisées à 23 heures 57 et desfois certaines à 2 heures du matin. Il faudra qu'on m'explique qui ça gêne sur un trottoir à 2 heures du matin ou à 23 heures 57 ? C'est pour cela que si les plages horaires étendues, c'est pour verbaliser jusqu'à 3 heures du matin, cela n'a pas d'intérêt. Mais dans le doute, nous voterons cette délibération.

M. Le Maire : Merci M. ROBINE. Je pense que M. RUSCONI a quelques informations à vous donner !

M. RUSCONI : Merci M. ROBINE pour vos chiffres, je ne sais pas où vous les avez pris.

M. ROBINE : Sur vos plaquettes « mon quartier » !

M. RUSCONI : Deux, trois petites choses. Les papillons pour la Police Nationale, les services de Police Nationale en ont tellement marre de se prendre des contraventions qu'ils sont en train de négocier des places de stationnement au Parking des Terres Rouges, avec des abonnements mensuels. Ça, c'est pour votre information.

Il n'y a pas de passe-droit, il n'y a pas de laisser aller parce qu'il y a un petit P sur le véhicule. Ça, c'est pour la Police Nationale.

Quant aux stationnements, vous nous demandez de les cautionner. Effectivement il peut y avoir des verbalisations le soir sur les trottoirs. C'est qu'il y a vraiment un problème. Je peux vous garantir que le soir, à 23 heures, ils ont autre chose à faire que de venir verbaliser.

Les seules verbalisations qui sont effectives le soir, à 23 heures, c'est dans le centre ancien. Tout simplement parce que les sapeurs-pompiers nous ont demandés d'intervenir. A chaque fois qu'il doit y avoir une intervention dans le centre ancien, il y a des véhicules qui sont garés au milieu et qui empêche les véhicules de passer.

Je ne pense pas qu'au boulevard Jeanne d'Arc, vous ayez de nombreuses

.../...

verbalisations à 23 heures le soir ou alors ce sont vraiment des stationnements très gênants.

Concernant les agents, M. ROBINE, on ne leur a pas mis le couteau sous la gorge. Ça a fait l'objet de discussions avec eux, il y en a qui était content, très content même, d'autres moins contents par rapport à leur vie personnelle, mais, dans l'ensemble ils ont tous compris. Ils ont tous compris qu'on leur donnait 10 heures, ça veut dire 15 services par mois, ça veut dire 15 jours de travail par mois et 15 jours de repos par mois et par agent. Je peux donc vous garantir qu'ils sont quand même relativement satisfaits.

Enfin, je voudrais vous proposer quelque chose puisque, apparemment, vous avez une grande méconnaissance de vos dossiers, des dossiers bien sûr où vous intervenez régulièrement. Prenez la place de Mme MELIN sur les commissions de Sécurité. Venez un peu nous rencontrer quand on a des commissions de Sécurité. Elle n'a peut-être pas le temps, elle est à BRUXELLES, elle est un peu à droite, un peu à gauche, elle fait ce qu'elle veut, cela n'est pas un souci. Mais simplement on ne voit jamais personne de votre groupe. Ce n'est pas une attaque. Comme du groupe de M. FONTAINE, on n'a jamais personne pour discuter, pour expliquer, pour éviter les interventions. J'invite aussi le groupe. Nous n'avons que le groupe de M. ARNOUX qui est présent systématiquement à toutes les commissions. Il y a très peu d'interventions. Bien souvent, il vote comme nous parce qu'on a pu s'expliquer avant. On a pu discuter, on a pu répondre à leurs questions. Ça veut dire qu'ils connaissent leurs dossiers, vous non M. ROBINE.

Je vous le dis ouvertement et publiquement, vous ne connaissez pas vos dossiers. Je peux vous recevoir si vous le souhaitez 1, 2 ou 3 heures, ou 4, si vous n'avez pas compris pour vous expliquer ce qu'est la sécurité dans une ville de 45.000 habitants.

Merci.

M. Le Maire : Merci M. RUSCONI. Je vais mettre aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **13-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci à tous.

On en a terminé avec la sécurité. On passe sur une autre commission qui celle de la culture et M. AMY, vous avez 8 délibérations à nous rapporter.

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

M. AMY : Merci M. Le Maire.

Je vous propose, M. Le Maire ainsi que les élus du Conseil Municipal, de regrouper les 3 premières qui ont le même objet, c'est-à-dire la deuxième édition de la biennale de la photographie d'Aubagne qui se déroulera cette année du 27 Avril au 13 Mai, dans l'Espace du Bras d'Or. Le thème cette année sera la photographie italienne et la mise à l'honneur de 10 photographes de renommée internationale et bien sûr les artistes émergeant. En artistes, nous recevrons par exemple FONTANA, photographe italien reconnu pour ses paysages, très surprenant d'ailleurs et qui fait lui l'affiche de cette biennale mais aussi Bernard PLOSSU,

Marseillais, qui nous fera aussi part de son travail au travers des différents voyages qu'il a fait, et notamment sur un travail fait en Italie.

14-130318 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Biennale de la Photographie édition 2018 : Approbation de la Convention de Partenariat avec l'Association Photologies.

Sur la délibération n° 14, je vous demande d'approuver la convention de partenariat avec l'Association Photologies, moyennant une participation financière de 20.000 €.

Cette délibération a été examinée par la Commission Municipale.

La délibération n° 14-130318 est adoptée à l'UNANIMITE.

15-130318 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Biennale de la Photographie édition 2018 : Approbation de la Convention de prêt d'œuvres avec les F.R.A.C. Champagne Ardenne et Lorraine.

Cette délibération autorise la signature de conventions de partenariat et de prêt pour une quinzaine œuvres à intervenir, lesquelles sont nécessaires à cette manifestation qui aura lieu à l'Espace Bras d'Or.

Cette délibération a été examinée par la Commission Municipale.

La délibération n° 15-130318 est adoptée à l'UNANIMITE.

16-130318 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Biennale de la Photographie édition 2018 : Prix de vente du catalogue.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 10 euros le prix de vente du catalogue de l'exposition.

Cette délibération a été examinée par la Commission Municipale.

La délibération n° 16-130318 est adoptée à l'UNANIMITE.

17-130318 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
Approbation de la tarification des catalogues, en vente durant l'exposition de Charles Sandison au Centre d'Art, Les Pénitents Noirs.

Dans le cadre de l'exposition de Charles SANDISSON au Centre d'Art les Pénitents Noirs qui s'est ouverte le 14 février dernier et qui se terminera le 1^{er} septembre, la Ville en partenariat avec l'association A.A.C., souhaite poursuivre la promotion de l'artiste par l'édition du catalogue de l'événement. Cette exposition, en moins d'un mois, a reçu plus de 1.300 visiteurs hors médiation.

Cette délibération vise à fixer le tarif de vente de ce catalogue à 10 € et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 17-130318 est adoptée à l'UNANIMITE.

**18-130318 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
**Approbation de l'Avenant à la Convention avec l'Association des
 Céramistes et Santonniers du Pays d'Aubagne pour la mise à disposition
 du Village des Santons en dehors des heures d'ouverture.****

Cette convention, votée le 14 novembre dernier, a prévu la mise à disposition du lieu 16 Avenue Antide Boyer et les moyens pour accueillir le public toute l'année, du mardi au samedi, avec ouverture certains dimanches, lors de grands événements organisés par notre ville. A ce jour, nous avons comptabilisé, M. Le Maire, 23.411 visiteurs, ce qui est déjà une belle performance.

Cet avenant autorisera des ouvertures exceptionnelles pour des visites du Village des Santons qui seront organisées sous l'entière responsabilité de l'association en dehors de ces heures et jours que je vous ai donc précités.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

**19-130318 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
**Approbation du don de trois poteries à la Ville de la part de
 Monsieur Laurent CORVAISIER.****

Au Centre d'Art, nous avons reçu du 6 novembre 2017 au 27 janvier 2018 une formidable exposition de Monsieur Laurent CORVAISIER et Laurent CORVAISIER nous fait don de trois poteries à la Ville d'Aubagne, trois poteries peintes aux couleurs et aux reflets du talent de l'artiste ; trois poteries dont une de 30 cm, 60 cm et 80 cm qui siégeront dans les locaux municipaux et qui participeront à l'enrichissement du patrimoine de la Ville d'Aubagne.

Cette délibération vise à accepter la donation de ces trois œuvres et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **19-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

**20-130318 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -
**Approbation du Contrat de Coproduction avec la Compagnie Cartoun
 Sardines pour le spectacle « Angèle ».****

C'est une adaptation du metteur en scène Patrick Pons de l'œuvre du film de Pagnol « Angèle » tiré du livre de Giono « Un de Beaumugnes ».

Cette contribution à cette coproduction s'élève à 8.440 euros, soit 10 % du coût total de la production et nous serons aux côtés d'autres villes comme Marseille, Gardanne, Manosque, Maltenon, Corbeil-Essonnes et cette production bénéficie aussi de subventions institutionnelles comme la D.R.A.C., la Région P.A.C.A. et le C.D. 13.

Pour la petite histoire, nous recevons en résidence la Compagnie Cartoun Sardines pour la création de ce spectacle au Théâtre du Comoedia à partir du 10 septembre jusqu'au 28 septembre 2018. Ça fera l'objet d'une levée de rideau parce que nous avons négocié la première nationale à Aubagne pour deux représentations, le 29 et le 30 septembre prochain.

Cette délibération vise à approuver le contrat de coproduction du spectacle Angèle et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **20-130318** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. ROBINE (2).

M. AMY !

M. AMY : J'en ai terminé M. Le Maire. Mais je vais remercier quand même M. ROBINE de s'abstenir sur cette délibération. Il s'abstient sur cette délibération comme il s'abstient d'ailleurs de venir à nos commissions Culture. Alors, si la culture ne vous intéresse pas, dites-le carrément. Parce que ça ne sert à rien, ça fait plusieurs réunions de Commission Culturelle où vous n'êtes plus présent.

Si la culture ne vous intéresse, il faut le dire une bonne fois pour toutes. Et vous n'avez même pas l'obligeance de vous excuser quand vous ne venez pas.

M. Le Maire : M. AMY, on vous entend, vous êtes courroucé mais ce n'est pas la peine de le faire remarquer en Conseil Municipal.

Il y a effectivement une dernière délibération concernant la culture mais il s'agit de culture et patrimoine, c'est la même commission, vous le savez, et ce n'est pas M. AMY mais Mme MORFIN.

21-130318 - Sur le rapport de Mme Geneviève MORFIN, Adjointe au Maire -
Approbation du Concours de peinture « P'ArtRIMOINE » organisés lors
des Journées Européennes du Patrimoine.

Merci M. Le Maire.

Les Journées européennes du Patrimoine offrent à la Ville une occasion supplémentaire de contribuer à l'enrichissement de la vie culturelle aubagnaise et à son dynamisme.

Ainsi, la Ville d'Aubagne organise du 15 au 20 septembre 2018, un concours de peinture ouvert à tous dénommé « P'ArtRIMOINE 2018 » récompensant des œuvres ayant pour sujet l'eau dans le patrimoine aubagnais pour un montant total de dotations fixé à 3.000 €.

En outre, toutes les œuvres primées deviendront la propriété de la Ville et viendront ainsi enrichir ses collections d'œuvres d'art.

Cette délibération propose d'approuver les termes du règlement spécifique fixant les modalités de déroulement de ce concours et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je tenais à rajouter une petite chose que M. ARNOUX, lors de la commission, m'a demandé où nous entreposons nos tableaux.

C'est vrai qu'en 2014, le service Archives était un peu laissé pour compte mais aujourd'hui, je vous rassure, c'est un service émergent qui a toute son identité. Les tableaux sont entreposés en Mairie Annexe, au service Archives dans un rail à tableaux.

.../...

Un inventaire a été fait, il est précisé, il a duré plusieurs mois, ça a été très compliqué parce qu'il n'y avait pas de gestion des œuvres avant. Après plusieurs mois de passage dans tous les services, d'interrogation et de recherche, cet inventaire a été fait. Une mise en place d'une gestion a été faite puisque M. Philippe AMY vient de passer en délibération le don de céramiques. Tout sera passé en dons maintenant ou par lettres d'intention de don. On sait exactement combien on a d'œuvres, où elles sont, parce que nous allons faire des fiches de prêt. Aujourd'hui, il y a 10 tableaux que nous n'avons pas retrouvés, on ne sait pas où ils sont. Il y en a un qui a été dégradé qu'on a retrouvé dans un tube à plans d'Edouard Crémieux d'une valeur de plus de 1.000 euros ; il sera irrécupérable malheureusement.

Aujourd'hui, on a 87 œuvres en comptant les disparus. Je ne sais pas si vous trouvez que c'est beaucoup, moi non, par rapport à l'âge de la ville et surtout que, depuis 2014, sur ces 87, il y en a un tiers qui a été acquis par nous, soit par don, soit par achat. On en a un tiers à notre actif. Et j'espère que, désormais, on saura localiser toutes ces œuvres. L'inventaire des tableaux est fini. On est en train de faire celui des œuvres en céramique.

Je pense avoir mis un terme à toutes les inquiétudes de M. ARNOUX. Merci.

M. Le Maire : Pas d'interventions particulières ? M. ARNOUX, vous n'aviez pas d'inquiétude, je pense !

M. ARNOUX : Nous étions tranquilles là, calmement ! J'abonde dans les propositions qui sont faites, notamment celle pour laquelle vous vous êtes abstenus, Monsieur, qui me paraissait une excellente proposition.

Ce n'est pas la peine de me réveiller Madame, parce que, si je me réveille, ça risque de faire mal. Parce que, franchement, ce que vous avez dit sur une question que j'ai posée, il faudra m'expliquer la cohésion ou la suite. Parce que je vous ai posé une question effectivement, vous en déduisez une calamité ancienne au niveau des tableaux.

Honnêtement, que vous achetiez des tableaux à l'heure actuelle, très bien, ce n'était peut-être pas la préoccupation première. Je crois qu'effectivement il y a d'autres préoccupations pour lesquelles des réalisations sont faites au niveau de la Commission Culture à laquelle je participe toujours avec plaisir. Mais, de grâce, ne me cherchez pas trop !

M. Le Maire : Je vais abonder dans le sens de Mme MORFIN. Je ne pense pas qu'elle vous cherche, loin s'en faut ! Simplement, quand effectivement, dans les recherches qu'elle a lancées, elle a retrouvé des tableaux dans des cartons ronds dans lesquels on met normalement des plans aux Services Techniques, avec des tableaux d'une certaine valeur, signés par des peintres, aubagnais d'ailleurs ou pas, c'est un peu agaçant. Je pense que cet agacement qu'elle a voulu traduire. Il n'était pas à votre encontre. Mais elle a voulu traduire l'agacement que, peut-être, le patrimoine de la ville dans toutes ses dimensions doit être pris en considération. Et je sais que vous vous félicitez, comme nous d'ailleurs, que le service des Archives et du Patrimoine fasse ce travail aujourd'hui. Cela n'a pas été fait avant, ou pas bien fait, mais peu importe ce n'est pas le sujet. L'important, c'est qu'on le fasse et qu'on le fasse bien maintenant.

Merci Mme MORFIN. Je mets aux voix cette délibération.

Je pense qu'elle va être approuvée par tout le monde !

M. ROBINE !

M. ROBINE : Merci M. Le Maire. Je vois qu'il y aura un jury composé d'élus et de toutes personnes ayant des compétences dans le domaine artistique. Vu que c'est organisé dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, je me dis que, peut-être, pour une fois, le mandat de Mme MELIN serait peut-être à propos dans cette manifestation.

Je me suis donc dit qu'à défaut peut-être d'avoir des compétences dans le domaine artistique,

M. Le Maire : Vous vous engagez beaucoup !

M. ROBINE : Encore que, je ne sais pas, en tout cas, elle est effectivement élue et élue européenne. Je suggère qu'elle puisse en faire partie ou, à défaut, que la courtoisie fasse qu'elle soit invitée. Merci.

M. Le Maire : Si sa présence et sa disponibilité sont là, on demandera à Mme MORFIN d'étudier un peu tout cela.

Merci en tout cas.

Je mets aux voix cette délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **21-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

Merci Mme MORFIN, merci M. AMY. Nous changeons de commission. On aborde maintenant la commission Education-Enfance. Il y a trois délibérations et c'est M. FOTI qui les rapporte.

M. FOTI : Merci M. Le Maire. Il fallait que je fasse des informations, du moins dépeindre des tableaux concernant le Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé préalablement.

M. Le Maire : Effectivement, vous aviez deux informations à faire passer !

COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »

Informations de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire –

-COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE SUR LE P.S.F.P. (PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES ET A LA PARENTALITE)

Le Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé a été mandaté par l'Agence Régionale de Santé pour déployer un Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité, d'où le P.S.F.P., auprès de communes des Bouches du Rhône.

C'est dans le cadre de cette expérimentation nationale que la Ville d'Aubagne s'engage aujourd'hui dans la lignée de son travail de terrain autour de la parentalité et des familles et de l'ouverture de la Maison des Familles.

Une convention de partenariat entre le C.P.D.E.P.S. 13 et la Ville d'Aubagne a été signée afin de définir le projet ainsi que les engagements de chaque partenaire et d'assurer une implantation fidèle et efficace du P.S.F.P. sur le territoire.

Cette initiative permettra de renforcer les relations parents-enfants et de faciliter la communication au sein de la famille.

Ce programme s'adresse aux familles avec des enfants âgés de 6 à 11 ans.

La Direction du Développement Educatif a en charge la mise en œuvre de ce projet organisé en 14 séances au sein de la Maison des Familles, proposé à 10 familles aubagnaises accompagnées d'animateurs ayant reçu une formation spécifique.

Ce programme se déroulera de mars à juin 2018.

C'était la première information !

- UNICEF - FRANCE SUR CONSULTATION NATIONALE DES 6/18 ANS

La Ville d'Aubagne fait partie du réseau « Ville Amie des Enfants » depuis 2003.

Lancé par l'UNICEF France et l'Association des Maires de France en 2002, le réseau national compte actuellement 208 villes, 14 intercommunalités et 6 départements Amis des Enfants, et engagé à promouvoir un programme d'actions quotidiennes en direction des enfants et des jeunes de leur territoire.

Chaque ville doit organiser un temps fort événementiel chaque année lors de la date anniversaire de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (C.I.D.E.), soit le 20 novembre.

Cette date à Aubagne s'inscrit dans le programme de « Grains de Sel, Festival du livre de la jeunesse et de la parole d'enfants », avec un dispositif conséquent d'ateliers sur les droits des enfants durant 4 jours. Le lundi 20 novembre 2017 a été choisi pour inaugurer la Maison des Familles située à La Tourtelle.

Dans le cadre de son engagement, et de la permanence des liens avec UNICEF France, Aubagne, Ville Amie des Enfants, participe activement à l'organisation d'une consultation nationale des enfants du territoire, âgés de 6 à 18 ans, comme je l'ai indiqué en préambule.

Cette initiative permettra aux enfants de donner leur avis sur l'exercice de leurs droits et de s'exprimer sur les sujets qui les concernent dans leur quotidien en matière de santé, de loisirs et d'éducation.

La Direction du Développement Educatif a en charge la mise en œuvre, au printemps prochain, d'une consultation auprès des enfants des centres de loisirs et des écoles.

Le questionnaire est également disponible en ligne afin qu'il puisse être aussi rempli en famille.

La consultation se déroulera jusqu'au 15 mai.

Voilà M. Le Maire pour les informations.

22-130318 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de partenariat 2018 pour le SATIS entre
la Ville d'Aubagne et Aix-Marseille Université (A.M.U.).

Le SATIS est le département Image et Sons de la Faculté des Sciences d'Aix-Marseille-Université, installé sur Aubagne depuis 28 ans.

Par sa présence, il prend part au rayonnement de la Ville au travers de ses productions, de l'innovation technologique, comme je le rappelle souvent, qu'elle promeut et des démarches pédagogiques novatrices qu'il utilise dans le but de favoriser l'insertion des étudiants dans les circuits professionnels.

La Ville d'Aubagne, en tant que troisième ville universitaire du département, souhaite continuer à développer ce partenariat qui participe à l'attractivité et au dynamisme de la Commune.

Afin de soutenir le développement de ce département universitaire, la Ville d'Aubagne a pris l'initiative de porter la maîtrise d'ouvrage pour l'extension et la modernisation des bâtiments du boulevard Lakanal où il est installé.

Ce projet reste dans une phase opérationnelle pour un démarrage des travaux prévus en 2018 dans le cadre d'un partenariat inscrit au Contrat de Plan Etat Région, le C.P.E.R.

Par ailleurs, la Ville souhaite renouveler son soutien financier au SATIS par l'intermédiaire d'une convention avec l'Université en apportant une aide de 40.000 € destinée à son fonctionnement et à l'acquisition de matériel.

Cette délibération vise à approuver cette Convention et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **22-130318** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. ROBINE (2).

23-130318 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention de financement 2018 avec l'Association
L.A.S.E.R. (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche
adossé à SATIS).

Le Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche installé sur Aubagne a pour objet de favoriser l'insertion des étudiants du Département SATIS dans les circuits professionnels.

La Ville soutient cette association et ses actions qui, par des pratiques pédagogiques adaptées à la formation professionnelle des jeunes étudiants, leur offre un cadre de travail identique à celui qu'ils seront amenés à côtoyer dans la vie active.

Le laboratoire contribue ainsi par la mise à disposition de ses moyens, à la réalisation annuelle de différents types de productions, documentaires scientifiques, fictions et films de fin d'étude des master2.

En outre, il participe à des événements de la Ville et contribue à son rayonnement sur un plan international.

C'est pourquoi la Ville souhaite renouveler son soutien financier à L.A.S.E.R. par l'intermédiaire d'une Convention avec l'association et s'engage à reconduire pour l'année 2018 une aide financière de 40.000 €.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **23-130318** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. ROBINE (2).

24-130318 - Sur le rapport de M. Mohammed SALEM, Adjoint au Maire -
Approbation de la convention 2017-2018 entre la Ville d'Aubagne, la Croix Rouge et l'Education Nationale.

L'Initiation aux Premiers Secours des élèves scolarisés en école élémentaire correspond à l'enjeu éducatif en matière de santé publique exposée dans l'axe « Mieux vivre ensemble » du Projet Educatif de Territoire de la ville.

C'est pourquoi, la convention entre Aubagne, la Croix-Rouge Française et l'Education Nationale est renouvelée pour l'année scolaire 2017-2018.

En effet, dans le cadre de ce partenariat, la Croix-Rouge apporte son soutien et son savoir-faire pour sensibiliser et former les élèves aux premiers secours.

Elle permet d'initier du 9 au 17 avril 2018 :

- à l'Initiation des Premiers Secours l'ensemble des élèves de CM2 des écoles élémentaires, soit environ 578 enfants
- à l'Initiation des Premiers Secours Junior, les CM1 des classes mixtes CM1/CM2 en accord avec l'Inspection de l'Education Nationale, soit environ 102 enfants

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **24-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. FOTI : M. Le Maire, je voudrais quand même réintervenir !

M. Le Maire : M. FOTI !

M. FOTI : Pour les deux premières délibérations, M. ROBINE, si vous étiez venu à la Commission Municipale, je pense que ça aurait mieux. Vous auriez pu voter pour.

M. ROBINE : On parle de SATIS et de LASER ? C'est bien cela ?

Comme l'année précédente, je ne vais pas changer mon vote d'une année sur l'autre. J'ai toujours dit que le domaine de l'université n'était pas une compétence obligatoire

de la mairie et donc, à notre sens, cet argent ne devait pas être investi dans l'université, mais devait être investi dans les compétences obligatoires de la mairie qui sont en l'espèce l'école primaire. On n'a pas changé d'avis entre l'année dernière et l'année d'avant. Nous sommes toujours contre ce subventionnement de la mairie de l'université à Aubagne. Et ce n'est pas le fait qu'il y ait 150 étudiants qui vont dynamiser le centre-ville qui nous fera changer d'avis. Parce que, pour dynamiser le centre-ville, faudrait-il encore qu'il y ait des commerces en face pour assurer face à la demande.

M. Le Maire : M. ROBINE, là vous allez trop loin. Je vous le dis comme je le pense.

Si vous êtes contre les étudiants à Aubagne, vous avez le droit. Venir faire un parallèle avec le centre-ville, vous devriez vous déplacer dans le centre-ville, M. ROBINE.

M. ROBINE : C'était vous qui avez dit l'année dernière que le commerce du centre-ville était dynamisé par les étudiants, excusez-moi !

M. Le Maire : Vous n'avez pas la parole. Vous ne prenez pas la parole M. ROBINE. Vous me la demandez, je vous l'accorde mais je ne la donne pas en cet instant. Le vote a été fait sur cette délibération.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

25-130318 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation du montant des vacations et frais de déplacement en faveur du Président du Conseil de discipline.

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire, pour des sanctions graves, le Conseil de discipline doit être saisi. Dans la fonction publique, il est présidé par un magistrat.

Ainsi, cette délibération propose de fixer le montant des indemnités, à la fois les vacations et les frais de déplacement que celui-ci devra percevoir.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de voter le montant de ces indemnités qui figurent dans la délibération.

La délibération n° **25-130318** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. FONTAINE (2), Mmes GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN. Abstention de M. ROBINE (2).

26-130318 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Création d'un emploi d'apprenti pour le Service des Espaces Verts.

La Ville d'Aubagne engagée et soucieuse de soutenir toute action visant l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, souhaite favoriser le recours à l'apprentissage, mode de formation et de qualification reconnu.

Aussi, la création d'un emploi d'apprenti est envisagée afin de consolider les effectifs du Service des Espaces Verts.

L'apprenti recruté en qualité d'agent d'entretien des espaces verts se verra confier les missions inhérentes à ce service et poursuivra en parallèle, sa formation en C.A.P.A. Jardinier Paysagiste.

C'est une délibération classique que nous proposons chaque fois que l'on recrute un apprenti.

La délibération n° **26-130318** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. ROBINE (2).

27-130318 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Personnel Communal : Renouvellement de l'adhésion au COS
Méditerranée.

Soucieuse de sa politique d'action sociale en direction des agents actifs et retraités, la Ville d'Aubagne a adhéré en 2016 au COS Méditerranée, au regard de la souplesse et l'adaptation proposées, indispensables pour la mise en œuvre des orientations et priorités de la collectivité

Le bilan d'utilisation des prestations offertes par cet organisme justifie le renouvellement de l'adhésion au COS Méditerranée pour l'année 2018, dans les mêmes conditions.

Il s'agit d'une délibération que nous avons déjà prise l'année dernière à la même époque.

La délibération n° **27-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

28-130318 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Autorisation de donner mandat au C.D.G. 13 pour la mise en concurrence
relative à la participation des collectivités territoriales au financement
de la protection sociale complémentaire de leurs agents par le C.D.G.
13.

Cette délibération propose que la Ville participe à une complémentaire santé et/ou prévoyance pour les agents de la Ville. On confie donc au C.D.G. 13 le soin de faire cette consultation pour pouvoir avoir un contrat d'assurance complémentaire.

Naturellement, l'objectif de la Ville d'Aubagne est de proposer les meilleures conditions de protection sociale à ses agents.

Cette délibération vise à donner mandat au C.D.G. 13 pour la mise en concurrence d'opérateurs de protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance.

La délibération n° **28-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

29-130318 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Autorisation de mandat au C.D.G. 13 pour bénéficier du contrat groupe
d'assurance des risques statutaires.

La ville a un contrat d'assurances pour les risques statutaires, c'est-à-dire les risques maladie, maternité, accident de travail.

On se propose dans cette délibération n° 29 de passer, à partir de l'année prochaine, un contrat groupe avec le C.D.G. 13 qui nous permettra certainement d'avoir un coût moindre avec des couvertures plus importantes ; sachant que, dans les deux cas, le C.D.G. 13 nous présentera l'assureur retenu et que la Ville pourra, si les tarifs ou les couvertures ne l'intéressent pas, refuser ce qui aura été proposé par le C.D.G. 13.

Cette délibération vise à donner mandat au C.D.G.13 pour la mise en concurrence relative au contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

La délibération n° **29-130318** est adoptée à l'UNANIMITE.

M. Le Maire : Merci M. ROUSSET. On passe sur un chapitre qui s'appelle « Vie Municipale ». Il y a donc les deux dernières délibérations.

La première, c'est le Rapport Annuel d'Activités du Délégué du Service Public de la Restauration SOGERES pour l'exercice 2017. C'est une obligation d'expliquer ce rapport en Conseil Municipal et c'est M. FOTI qui va le faire.

VIE MUNICIPALE

30-130318 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire - Rapport Annuel d'Activités du Délégué du Service Public de la Restauration SOGERES pour l'exercice 2016-2017.

Merci M. Le Maire.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public sur la restauration collective, le délégué, la Société SOGERES a l'obligation de transmettre à la collectivité un rapport annuel comprenant un compte-rendu d'activité, un compte-rendu technique et un rapport financier portant sur le dernier exercice clos.

Ce Rapport Annuel d'Activités du Délégué (R.A.D.) permet à la collectivité de suivre et de contrôler le fonctionnement du service public de la restauration.

Sur le R.A.D. 2016-2017, il est noté que le délégué a respecté ses engagements contractuels :

- Mise en place Commission des Menus ;
- Légumerie ;
- Formation/information du personnel ;
- Travaux de rénovation des selfs, conformément au cahier des charges.

Ce Rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 mars 2018.

M. Le Maire : Des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci M. Le Maire. Vous vous en doutez, nous avons regardé avec attention

.../...

ce document non pas pour rouvrir le débat mais pour voir ce qu'il en est un an après la prise de fonction de la Sogeres.

Rassurez-vous, M. Le Maire, dès les premières lignes du compte-rendu qualité, on peut lire : « Nos menus tiennent compte de vos exigences ». OUF ! Si c'est écrit là, pas besoin de tourner les pages ! Mais vous me connaissez, la curiosité m'a tout de même poussé à poursuivre la lecture en espérant trouver la quantité de produits bio, celle issue des circuits courts, la proportion de plats et desserts « faits maison ». Parce que c'était ça vos exigences.

Rien ! Ce rapport devrait rendre compte sur ces questions, mais il ne donne aucune indication si ce n'est que les menus sont faits avec « de bons produits ». MDR, LOL, vous répondront les enfants qui mangent dans nos écoles !

S'il n'y a rien sur les produits utilisés, peut-être parle-t-on des animations.

L'audit disait dans son chapitre 1-4-2, page 16, « Le service animation répond aux principales exigences en matière d'animation et de communication, et cela compte tenu des moyens mis en œuvre ».

En effet, avant, il y avait de l'éducation alimentaire toute l'année auprès des enfants de la ville. Il y avait les classes du goût, les ateliers culinaires, les actions anti-gaspillage, le tout était coordonné et validé par l'Inspection de l'Education Nationale.

Aujourd'hui, les deux agents municipaux qui s'en chargeaient ont été remplacés par deux mascottes publicitaires, Tom et Lila, et seuls deux jours d'animation dans deux écoles ont été mis en œuvre cette année.

Je fais une petite parenthèse. Tout à l'heure, j'ai fait un sondage dans la cour de récréation et j'ai demandé « qui connaît Tom et Lila ? ». Personne, pourtant, ça fait 3 pages dans le rapport. Avant, ils s'appelaient Stéphane et Isabelle.

L'éducation alimentaire est un enjeu majeur de santé. Mais à Aubagne, il est désormais négligé.

Rien de dit sur les produits !

Plus rien à dire sur l'animation !

Voyons, alors, la question de l'hygiène.

Pour rappel, l'audit sur la cuisine centrale municipale disait « La cuisine centrale possède un bon niveau de maîtrise sanitaire. L'objectif est de maintenir ce bon niveau ». Alors ? Perdu !

Sur quatre audits hygiènes de la cuisine centrale Sogeres, ce sont pages 35 et 36 du rapport, un est sous la moyenne. Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal d'Aubagne, vous n'avez peut-être pas fait, je le comprends, cette lecture. Ouvrez sur vos tablettes, pages 35, 36 du document, vous allez y lire qu'il y a un audit hygiène qui est en dessous de la moyenne. Un est sous la moyenne, les trois autres ne sont que légèrement au-dessus.

Pour illustrer, en mars, un laboratoire indépendant fait un audit en cuisine centrale gérée par la SOGERES : résultat 53/100. Le même mois, le même laboratoire fait également un audit hygiène dans les 26 offices tenus par les agents municipaux : résultat 85/100 en moyenne avec aucun office en-dessous de 62/100.

En matière d'hygiène, M. Le Maire, à Aubagne, le bilan de la SOGERES est médiocre, le « bon niveau sanitaire » que pointait l'audit appartient au passé. Heureusement, les offices gérés par le personnel de la ville sont meilleurs, preuve que le service public répond, lui, aux attentes, sur un sujet aussi important que l'hygiène.

Enfin, sur la partie financière, là le bilan est détaillé : 2 pages sur les produits des menus mais 20 pages pour le bilan financier !

20 pages dont on retiendra, entre autre que la SOGERES utilise, comme le généreux contrat passé avec la ville le lui permet, la cuisine centrale payée par le contribuable aubagnais pour élaborer 200.000 repas annuels servis à des convives extérieurs. Au passage, le prestataire génère 100.000 € de bénéfice. Ils diront sans doute Merci dans 2 ans, quand leurs investissements s'arrêteront et que leurs comptes passeront durablement dans le vert.

En conclusion, M. Le Maire, parce que c'est à vous que je m'adresse, c'est vous qui avez porté cette décision, nous allons prendre acte de ce rapport puisqu'il n'est pas soumis au vote mais nous vous demandons de prendre acte, également, de l'absence d'indicateur sur la qualité des produits utilisés, de la disparition des animations et de la dégradation de l'hygiène dans la cuisine centrale.

Merci.

M. Le Maire : M. ROUSSET !

M. ROUSSET : M. Le Maire, j'interviens parce que j'ai présidé la Commission Consultative des Services Publics Locaux où il y a eu un débat qui s'est instauré avec le prestataire sur ce rapport parce que c'était l'objet de cette réunion.

Oui M. GRANDJEAN, nous demanderons à l'avenir et cela a été dit lors de cette commission consultative des services publics locaux que, sur un certain nombre d'indicateurs dont ceux dont vous parlez justement, il y ait un détail qui soit fait. Je peux vous dire que nous avons soulevé ce problème. Nous avons eu des réponses orales, mais elles ne figurent pas dans le rapport écrit. Ça sera le cas à l'avenir.

Sur les audits, vous confondez un petit peu les choses. Il y a les audits hygiène et les audits locaux. C'est vrai que dans les audits hygiène, la note obtenue par la SOGERES est un peu plus de 80, ce qui est une très bonne note, par contre sur les audits locaux, c'est-à-dire les cantines et les offices, là il y a des progrès à faire mais ils sont généralement liés aux transformations. C'est vrai que, sur les locaux, c'est bien la raison pour laquelle on a planifié sur les 3 années qui viennent la réfection d'un certain nombre de locaux et d'office parce qu'on avait pour certains des problèmes, dans des écoles qui étaient un petit peu vieillissantes.

M. Le Maire : Je pourrais rajouter, parce que vous ne le saviez pas M. ROUSSET, c'est le Directeur Général des Services qui vient de me faire passer la note, qu'en matière d'hygiène il

y a des contrôles nouveaux qui ont été faits suite au rapport 2017 et que ces nouveaux contrôles d'hygiène sont tout à fait conformes.

Je suis d'accord que vous ne pouvez pas avoir l'information d'abord parce que vous n'êtes pas à la Commission et c'est dommage, mais je vous rappelle que votre groupe n'avait pas souhaité y participer. Vous auriez dû M. GRANDJEAN, parce qu'avec la perspicacité qui est la vôtre, vous auriez fait certainement fait avancer le débat. Mais nous prenons acte de ce que vous dites. Je vous rassure en vous disant que des contrôles d'hygiène ont été faits récemment et qu'ils sont parfaitement conformes.

Le Directeur Général des Services m'a aussi fait passer le message pour vous rassurer concernant les contrats d'animation. En matière d'animation, la SOGERES remplit parfaitement son contrôle là-aussi.

Merci pour vos interventions perspicaces. Comme l'a dit M. Alain ROUSSET, vous avez fait un certain nombre de remarques sur les indicateurs. Encore une fois, là-aussi, ce n'était pas dans le rapport et nous avons demandé à la SOGERES. Et je vais donc proposer au Directeur Général des Services qu'il nous fasse un complément par rapport aux éléments soulevés ici, en Conseil Municipal.

Merci M. GRANDJEAN de participer à l'amélioration du service public ou de la Délégation du Service Public en l'occurrence.

Voilà, je vous demande de prendre acte.

Tout le monde prend acte. Merci.

31-130318 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 avril 2014 et du 25 mai 2016.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des élus et le public et donne rendez-vous au 29 Mai prochain.

Il souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 15.

